

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT WASHINGTON, D C 20523 BIBLIOGRAPHIC INPUT SHEET		FOR AID USE ONLY BATCH 82
1. SUBJECT CLASSIFICATION	A. PRIMARY Food production and nutrition	AE70-0000-G190
	B. SECONDARY Distribution and marketing—West Africa	
2. TITLE AND SUBTITLE Marketing, price policy and storage of food grains in the Sahel: Mali		
3. AUTHOR(S) (101) Mich.Univ. Ctr.for Research on Economic Development		
4. DOCUMENT DATE 1977	5. NUMBER OF PAGES 114p. 116p.	6. ARC NUMBER ARC
7. REFERENCE ORGANIZATION NAME AND ADDRESS Mich.		
8. SUPPLEMENTARY NOTES (Sponsoring Organization, Publisher, Availability) (In English and French; English, 112p.:PN-AAF-405) (Complete country studies available; English, 666p.:PN-AAF-399; French, 760p.:PN-AAF-400)		
9. ABSTRACT		

10. CONTROL NUMBER PN-AAF-406	11. PRICE OF DOCUMENT
12. DESCRIPTORS Africa Grain crops Mali Price policy	13. PROJECT NUMBER
	14. CONTRACT NUMBER AID/afr-C-1143 GTS
	15. TYPE OF DOCUMENT
Sahel Storage	

PN-AAF-406
1710/AF-C-1143 GTS

CILSS
CLUB DU SAHEL
Groupe De Travail Sur La
Commercialisation, La Politique Des Prix
Et Le Stockage

COMMERCIALISATION,
POLITIQUE DES PRIX
ET STOCKAGE DES CEREALES
AU SAHEL

ETUDE DIAGNOSTIQUE

Tome II: Etudes par Pays

Réalisée par

CENTER FOR RESEARCH ON ECONOMIC DEVELOPMENT
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Financée par

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

Août 1977

Préface au Volume II

Etant donné que certains de nos lecteurs pourraient ne pas avoir eu accès au volume précédent, nous nous faisons le devoir, au risque de nous répéter, d'attirer l'attention sur quelques observations d'ordre général faites dans le premier volume. Cette étude a été faite à la demande du C.I.L.S.S./Comité de Travail du Club du Sahel s'intéressant à la Commercialisation des Céréales, à la Politique des Prix et aux Problèmes de Stockage. Au cours de la réunion tenue en juillet 1976 à Dakar, le Comité demanda qu'une étude diagnostique soit faite en vue de rassembler toutes les informations existantes sur la commercialisation, la politique des prix et le stockage, et aussi d'identifier les problèmes majeurs. Cette étude a été entreprise en réponse à cette requête. Elle a été financée par l'Agence de Développement International dans le cadre de son Programme de Développement du Sahel.

Les études sur chaque pays, publiées dans ce volume, ont pour base les informations obtenues au cours des voyages effectués dans les pays concernés, l'étude minutieuse des documents et rapports publiés à la fois par les pays intéressés et les agences d'aide internationale, et enfin les réponses aux questionnaires envoyés dans les pays du C.I.L.S.S. en août 1976.

Les voyages d'étude eurent lieu entre novembre 1976 et février 1977. Dans chacun des pays visités, trois semaines au moins furent consacrées aux travaux de recherche - dans certains cas ce fut presque un mois. Au cours de la première rédaction qui eut lieu à Ann Arbor, le groupe de travail a bénéficié de la présence, encore que de courte durée, du Président du Comité de Travail, Mr. Ibrahima Sy et de Mr. Serge Michailof de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris. Ajoutons enfin que le rapport final a bénéficié de l'examen des premiers résultats, examen effectué lors de la réunion du Comité de Travail tenue du 16 au 18 mars 1977 à Bruxelles.

Nous tenons à préciser qu'une considérable autonomie fut laissée à chacun des auteurs des rapports. Ils ont bien évidemment suivi une ligne directrice générale et pré-établie. En effet, il a été dressé une longue liste de questions importantes sur lesquelles les chercheurs devaient porter une attention toute particulière. De plus, l'Equipe s'est réunie dix jours durant en Haute Volta, trois des quatre auteurs se sont rendus ensemble au Niger où les questions de détail furent amplement débattues. Ceci a permis de définir une ligne de conduite plus précise qui fut adoptée dans toutes les recherches qui ont suivi. A Ann Arbor nous avons également tenu de nombreuses séances de discussion et chaque rapport préliminaire a été l'objet de nombreuses corrections.

Il n'en reste pas moins vrai que chaque auteur a conservé une liberté totale dans la conduite de l'étude de la région qui lui était confiée. Par conséquent les idées émises dans chaque rapport sont l'expression, dans une certaine mesure, des propres perceptions de son auteur qui en porte toute la responsabilité. Une telle répartition des tâches et donc des responsabilités s'imposait pour plusieurs raisons : (a) la quantité de travail sur le terrain était si importante qu'elle exigeait que chaque membre se spécialise dans une région particulière; il aurait été très difficile pour un ou deux membres du groupe de travail de visiter tous les sept pays du Sahel. (b) l'attribution d'une tâche particulière à un membre a incontestablement un effet motivateur positif. (c) un autre point, et peut être le plus important, est que l'étude d'un système de commercialisation est une tâche si délicate que sa perception est souvent influencée par les opinions préconçues de l'investigateur. Il semblait donc préférable, et même nécessaire, qu'il soit permis à chaque auteur d'exprimer librement son point de vue sur la question - ce qui par ailleurs comporte nécessairement un certain degré de subjectivité. Ceci s'est donc soldé par des différences de vues ou d'intérêts sur certains points - différences qui, il faut le reconnaître, peuvent être aussi dues au fait que les problèmes de commercialisation et de politique des prix se posent de manière différente selon les conditions particulières à chacun des pays sahéliens.

Les auteurs responsables de cette étude sont : Boubacar Bah pour le Mali et la Mauritanie; Elliot Berg pour la Haute Volta; Daniel Kholer pour le Niger et le Tchad; Clark Ross pour le Sénégal et la Gambie. Ont également contribué à cette étude : Aimée Ergas qui a joué en rôle de premier plan dans le travail d'édition; Judy Brooks qui a offert une aide appréciable dans l'étude sur la Haute Volta; Charles Steedman qui a travaillé sur le Mali et la Mauritanie; et Annick Morris qui était responsable de la traduction française. Enfin, Greg Conboy et Bijan Amini ont aidé dans la collecte et le traitement des données statistiques.

Dans cette étude les deux points qui ont particulièrement retenu notre attention, sont la commercialisation et la politique des prix. Dans chacun des rapports, les problèmes liés au stockage sont également discutés mais avec un peu moins d'attention que les deux premiers points. La raison en est que, au début de cette recherche, il nous a été demandé de n'étudier que les problèmes ayant trait à la commercialisation et à la politique des prix. Ceux liés au stockage devaient être confiés à un autre groupe de consultants. Cependant, pour de nombreuses raisons, le Groupe de Travail s'est trouvé

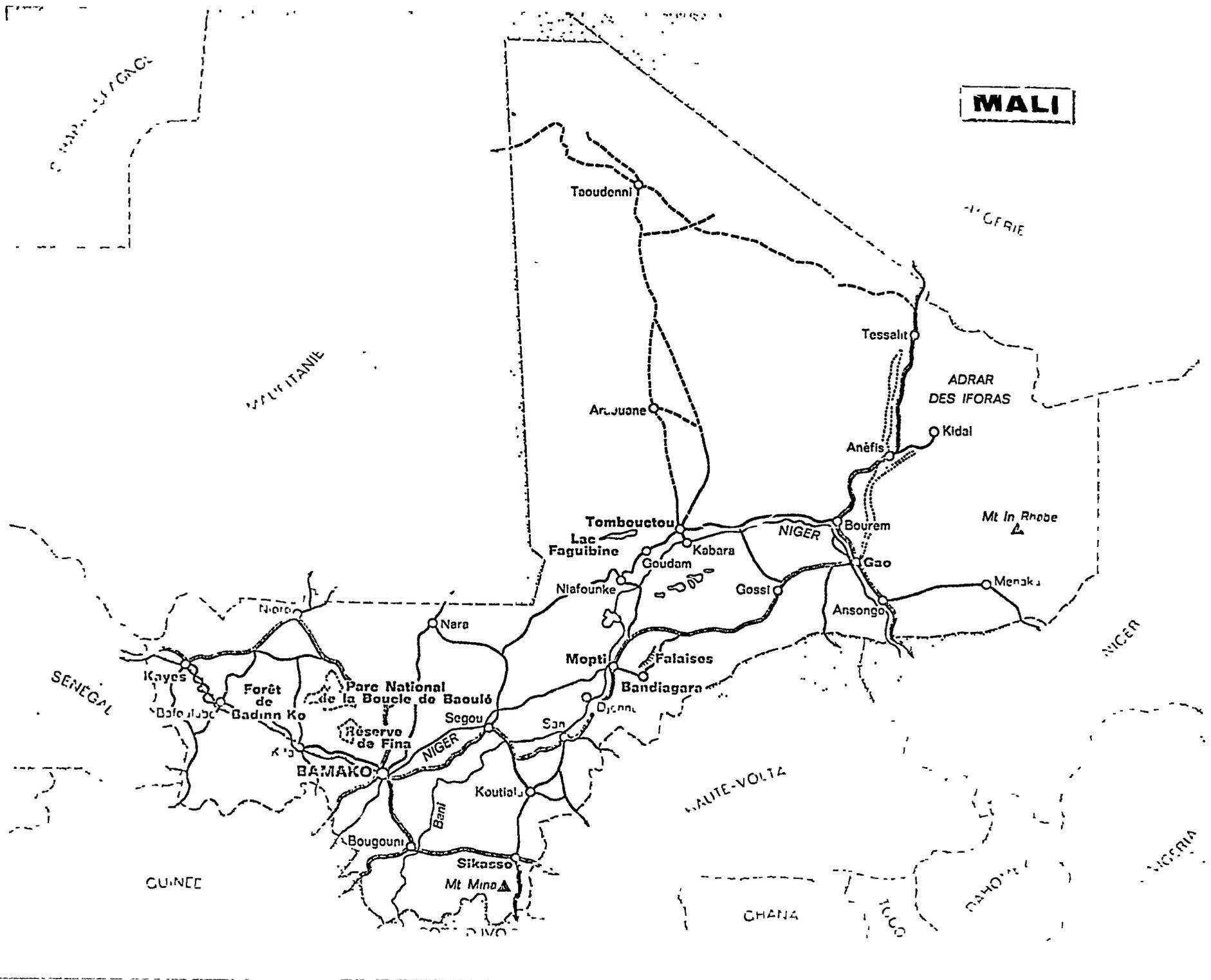
dans l'impossibilité de trouver des consultants désirant travailler sur cette question. Nous avons donc décidé d'étudier également la question du stockage mais, bien évidemment en lui apportant légèrement moins d'attention qu'aux autres.

Enfin, précisons que ceci n'est qu'une étude diagnostique, expression qui n'a pas d'équivalent exact en anglais. Il s'agit d'une étude analytique qui ne fait aucune recommandation en matière de politique économique. Aussi fut-il demandé à chacun des auteurs d'éviter de tirer toute conclusion en cette matière. Cependant, la ligne de démarcation entre fixation d'options possibles ou souhaitables et recommandations en matière de politique à suivre, est assez difficile à établir. Le but précis de cette étude, conformément à la ligne directrice définie par le Comité de Travail, était de dégager des faits : rassembler ceux déjà connus, souligner ceux qui devaient l'être, en vue de permettre et faciliter la délimitation des options possibles, compte tenu des contraintes existantes et la mise en place de politiques économiques plus efficaces. C'est pourquoi le lecteur ne trouvera pas ici de recommandations détaillées et spécifiques sur ce que devrait faire une agence commerciale, telle que l'O.N.C.A.D. ou l'O.P.V.N., comment leur organisation pourrait être rendue plus efficace, ou si oui ou non, et de combien, les prix du sorgho et du mil devraient être augmentés au Mali ou au Niger. Ce sont là des questions qui touchent de beaucoup plus près une étude s'attachant plus particulièrement aux politiques à suivre, qu'à une étude diagnostique, telle celle qui nous a été confiée.

Elliot Berg
Directeur du Projet

Ann Arbor, Michigan
Juillet 1977

MALI



Mali - Table des Matières

	page
I. Introduction.....	1
II. Le Secteur Agricole.....	2
A. Stratégie Sectorielle.....	2
B. Les Superficies Travaillées.....	2
C. Population Rurale.....	5
D. La Part du Secteur Agricole dans la Production Intérieure Brute.....	6
E. La Politique Céréalière.....	7
III. Prix et Politique des Prix.....	10
A. Evolution des Prix des Céréales.....	10
B. Modalités de Fixation de Prix.....	15
C. Essai d'Interprétation de la Politique des Prix.....	31
IV. Commercialisation : Description.....	45
A. Circuits - Modes de Commercialisation et de Distribution.....	45
B. Les Rôles des Marchés	57
C. Politique de Commercialisation : Essai d'Interprétation.....	70
V. Stockage.....	79
A. Situation Actuelle.....	79
B. Le Nouveau Programme.....	80
C. Stock Villageois.....	83
D. Les Pertes.....	84

Appendices

1. Divers Documents Gouvernementaux.....	85
2. Analyse Risque Abstrait de Différentes Spéculations Substituables au Mali.....	98
3. Stocks.....	99

Mali - Liste des Tableaux

	page
I. Répartition Des Surfaces Cultivées, 1973-74.....	3
II. Superficiés Cultivées et Production Agricole, par Culture, 1964-65 - 1975-76.....	4
III. Population Urbaine et Rurale, 1971-1978 et Projetée pour l'An 2000.....	6
IV. Le P.E.B. et le Secteur Agricole.....	6
V. Ressources O.A.C.V.....	8
VI. Prix de Mil/Sorgho.....	12
VII. Prix du Paddy et des Diverses Qualités de Riz.....	13
VIII. Importations du Mil/Sorgho.....	18
IX. Evolutions des Stocks de l'O.P.A.M.....	21
X. Marges Brutes.....	22
XI. Coût d'Equipement Agricole par Unité de Produit 1967-68 - 1976-77.....	24-5
XII. Prix Officiels des Produits Agricoles et Intrants...	26-7
XIII. Production Commercialisé, Prix au Producteur et Revenu Total des Principales Cultures, 1961-62 à 1975-76.....	29
XIV. Prix Agricoles au Producteur 1975-76.....	30
XV. Indices des Prix des Produits Alimentaires, des Prix au Producteur, du Matériel Agricole, et des Salaires Minimum.....	33
XVI. Exportations du Riz.....	37
XVII. Estimation Sommaire de la Compétitivité des Riz Malien pour une Eventuelle Exportation vers le Sénégal.....	38
XVIII. Prix d'Exportation du Sorgho.....	41
XIX. Comparaison Coûts de Production/Diverses Cultures...	44
XX. Organisation du Mouvement Coopératif.....	48
XXI. Paddy : Production, Commercialisation et Pourcentage de la Production Totale Commercialisé.....	61
XXII. Mil-Sorgho : Production, Commercialisation et Pourcentage de la Production Totale Commercialisé.....	62
XXIII. Importations et Exportations de Mil/Sorgho, Riz et Maïs.....	69
XXIV. La Formation d'un Stock de Sécurité.....	79
XXV. Capacité de Stockage.....	80
XXVI. Stocks du Programme de Stockage.....	81
XXVII. Consommation de Riz par Tête.....	83

Liste des Diagrammes dans le Texte

1. Evolution de Prix au Producteurs, Prix au Consommateur et
le Prix de Détail Moyen Annuel sur les Marchés de Bamako,
de Mil et Sorgho et Riz..... 14

I. INTRODUCTION

Le Mali a, de tous les pays du Sahel, le secteur économique d'Etat le plus important: le groupe des entreprises et sociétés d'Etat qui exercent toutes sortes d'activités économiques.

Le poids de ce secteur a une certaine influence au moment où l'on s'interroge sur l'un de ses maillons.

Du fait de l'imbrication des activités et des systèmes de prix et de salaires, des blocages apparaissent résultant de gestions difficiles à contrôler; le budget du pays s'en ressent.

Les décisions y sont dominées par des considérations socio-politiques.

Le partage de la masse globale de la "subvention" que l'Etat alloue à tous les partenaires socio-économiques se fait au détriment des producteurs directs. Ils sont exclus du processus de prise de décision.

II. LE SECTEUR AGRICOLE

A. Stratégie Sectorielle

" Selon le Plan (Plan, 1976, page 13), le développement du secteur agricole s'effectuera pour une part progressivement croissante, par l'intensification des méthodes de culture, l'extension des surfaces devant jouer un rôle relativement décroissant dans l'augmentation de la production".

B. Les Superficies Travaillées

- Les isohyètes 1500 mm délimitent les zones correspondantes aux terres disponibles à l'agriculture et l'élevage.

On estime à 11 millions d'ha les terres directement disponibles pour l'agriculture, dont 1.7 millions d'ha sont en culture et 9.4 en jachères.

- Les ressources en eau de surface sont très importantes. Le delta central, situé sur les fleuves Niger/Bani, couvre 4 millions d'ha.

Les superficies cultivées représentent 1.8% de la superficie totale du Mali, soit plus de 17,500 km². Les superficies consacrées au vivrier occupent 88.8% des terres cultivées. La part des surfaces semées en mil-sorgho-riz est de 52.5%. Les mils et sorghos occupent 42.9% des 17,500 km². La répartition par cultures principales est la suivante:

Tableau I. Répartition des Surfaces
Cultivées, 1973-74

<u>Mil</u>	<u>Sorgho</u>	<u>Riz</u>	<u>Maïs</u>	<u>Fonio</u>
413,200 ha	254,589 ha	145,276 ha	54,045 ha	44,052 ha
26.5%	16.4%	9.3%	3.5%	2.8%
<u>Arachide</u>	<u>Coton</u>	<u>Autres (Cultures en Association)</u>		
127,128 ha	47,007 ha	471,851 ha		
8.2%	3%	30.3%		

SOURCE: Enquête Agricole 1973-74

Les variations très irrégulières des superficies sont observées, notamment pour les céréales (voir Tableau II).

Note: Le système anglais de décimales est utilisé pour tous les chiffres cités dans les tableaux.

TABLE II.

Area Cultivated and Agricultural Production, by Crop, 1964/65 - 1975/76
(area: 1000 ha; production: 1000 tons)

Superficies Cultivées et Production Agricole, Par Culture, 1964/65 - 1975/76
(superficie: 1.000 ha.; production: 1000 tonnes)

	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
Mil/sorgho - Millet/sorghum												
Superficie - Area	859	830	910	1,035	932	745	725	1,258	900			1,220 ¹
Production	709	700	737	830	556	603	715	705	624	660	850	865
Maïs/Blé/Fonio - Maize/Wheat/Wild Grains												
Superficie-Area	46	22	31	23	24			100	81			
Production			76	66	166	151	107	102	83	163	100	110
Riz (paddy) - Rice (paddy)												
Superficie-Area	158	169	169	196	156	132	145	185	131			200
Production	158	162	158	172	135	162	163	195	100	90	215	260
Arachide (coques) - Groundnuts (unhulled)												
Superficie-Area	144	122	129	140	129	118	162	174				240
Production	90	75	88	91	102	129	156	152	135	132	186	205
Coton (en grains) - Cotton (unginned)												
Superficie-Area	89	76	62	76	91	76	75	79	86	69	68	87
Production	33	18	28	37	55	46	56	71	72	55	77	103
Autres récoltes ² - Other Crops ²												
Superficie-Area								55				50
Superficie Totale												
Total Area				1,805	1,673	1,697	1,697	1,851				1,800

¹Y compris le maïs et le fonio, Including maize and wild grains.

²Y compris le niébé, légumes, fruits, la canne à sucre, le thé, le tabac et le dah. Including cowpeas, vegetables, fruits, sugar cane, tea, tobacco and kenaf.

SOURCE: Center for Research on Economic Development, Mali Agricultural Sector Survey, University of Michigan, 1976.

L'estimation des rendements s'avère difficile, il en est de même de l'appréciation des fluctuations de la production.

C. Population Rurale

- La population rurale représente 90% de la population totale.
- La population agricole, estimée à 3,400,000 habitants, se répartit inégalement entre les 6 régions administratives du Mali:

1 ^{ère} Région Kayes 345,800	2 ^{ème} Région Bamako 379,384
3 ^{ème} Région Sikasso 524,702	4 ^{ème} Région Ségou 415,057
5 ^{ème} Région Mopti 569,351	6 ^{ème} Région Gao 113,537

Rapportées aux populations totales de chacune des régions, les populations agricoles représentent respectivement de la première région à la sixième région 44.74%, 37.56%, 52.92%, 50.98%, 50.13%, 17.19%. Le taux de croissance de la population rurale est estimé à 2.7%; celui de la population urbaine à 5.7%. Les résultats partiels de l'Enquête Démographique indiquent que le Mali compte 6,300,000 habitants en 1976-77.

L'évolution de l'ensemble de la population se présente comme suit:

Tableau III. Population Urbaine et Rurale,
1971-1978 et Projetée pour l'An 2000
(en milliers d'habitants)

	<u>1971</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978.....2000</u>
Population urbaine	543	641	677	716	757	2,000
Population rurale	4,717	5,050	5,168	5,285	5,406	8,000

SOURCE: Plan 1974-78, page 42

D. La Part du Secteur Agricole dans la Production Intérieure Brute

La part du secteur primaire a évolué globalement de la manière suivante (au prix du marché 1972):

Tableau IV. le P.I.B. et le Secteur Agricole,
1972-75

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
P.I.B. (en milliards de Francs Maliens)	176.8	167.5	165.1	188.4
% accordé au secteur agricole	75.5%	60.4	53.6	71

SOURCE: Autorités maliennes, B.I.R.D., F.M.

De 1972 à 1975, le secteur agricole, du fait de la sécheresse, a connu une baisse notable; une nette tendance à la hausse se maintient depuis la campagne 1974-75. La part du secteur agricole traditionnel reste dominant comparativement au secteur agricole moderne centré sur le coton, l'arachide et le riz.

E. La Politique Céréalière

Des divers tableaux observés, il est évident que les cultures céréalières occupent une place prépondérante. Par ailleurs, le rapide retour à une situation d'auto-suffisance céréalière atteste le potentiel céréalière du Mali.

Cependant s'il a existé une politique agricole, elle a mis l'accent sur la production du coton et de l'arachide. En effet, la politique étant définie comme la somme des objectifs, des moyens humains, financiers, techniques et commerciaux, il y a lieu de constater que seul le secteur dit moderne: coton-arachide a bénéficié de tous les concours. La production rizicole à l'Office du Niger est un cas à part. Il faudra attendre 1969 pour voir naître les Opérations Riz, 1972, les Opérations Mil. Mais c'est à partir du "Bilan Céréalière" de la C.N.P.E.R. qu'il sera possible de tracer une ébauche d'une politique céréalière à part entière. Les objectifs de production sont arrêtés. Une couverture du pays est effectuée avec la régionalisation des actions:

- les Opérations Riz Ségou et Mopti, et Riz de bas-fonds Sikasso,
- les Opérations Mil-Mopti sur le plateau Dogon, Séno et Nil Kaarta (1^{ère} et 2^{ème} Régions).

Hormis l'Office du Niger, l'accent a été mis sur les cultures d'exportation: coton et arachide. Une politique définie et accompagnée de moyens financiers et humains a vu le jour dans le milieu des années 60 pour développer ces productions. En effet, la C.M.D.T. (C.F.D.T.) recense et encadre 81,337 exploitations, 3,904 villages.

et 8 hameaux avec une population totale concernée de 1,387,000 habitants.

Ces exploitations disposent en activité de:

- 109,690 boeufs de labour
- 37,458 charrues
- 19,619 multiculteurs
- 2,954 houes attelées
- 731 herses
- 1,391 semoirs
- 16,532 charrettes
- 17,743 appareils de traitement

Le personnel d'encadrement direct est de 473 agents.

La superficie "coton" recensée est de 87,411 ha¹.

L'opération Arachide et Culture Vivrière concerne 1,034,692 personnes avec un personnel d'encadrement de 614 personnes.

Les ressources financières ont évolué ainsi entre 1967-68 et 1974-75.

Tableau V. Ressources O.A.C.V. (en millions F.M.)

<u>1967-68</u>	<u>1968-69</u>	<u>1969-70</u>	<u>1970-71</u>	<u>1971-72</u>	<u>1972-73</u>	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>
469	515	613	780	898	886	1,169	2,610

SOURCE: Ministère du Développement Rural, Service de l'Agriculture, Opération Arachide et Cultures Vivrières: Synthèse de Compte-Rendu de la Campagne Agricole 1974-75, Bamako, Décembre 1975.

¹ Ministère de la Production. Rapport Annuel. Campagne Agricole 1975-76 en Zone Cotonnière.

On escompte dans la zone O,A,C,V.:

- 1,533 charrues,
- 3,320 multiculteurs, et
- 2,828 semoirs.

Cette politique céréalière se caractérise par une certaine dépendance vis à vis de l'extérieur, notamment dans son financement. Elle semble très timide dans son option d'intégration aux actions pilotes (Arachide/Coton) dans la mesure où le produit céréaliier (Mil/Sorgho/Maïs) commercialisable est discriminé.

III. PRIX ET POLITIQUE DES PRIX

A. Evolution des Prix des Céréales

1. Prix des Céréales à la Production

a. Sorgho et Mil

Les prix officiels des céréales à la production ont triplé en 15 ans passant de 12 FM/kg en 1961-62 à 32 FM/kg en 1974-75. Cette évolution a été très lente:

De 1961-62 à 1965-66 les prix sont restés bloqués à 12 FM,

Il en fût de même de 1966-67 à 1968-69.

Il faut attendre l'année 1974-75 pour enregistrer une augmentation importante de 62,5%. Les augmentations antérieures n'étaient que de 11% et 33%, en termes absolus de 3 FM, 2FM et 12FM/kg.

L'évolution des prix pratiqués sur le marché libre dépendait largement du niveau de l'offre primaire. En bonne année, les prix du marché sont au-dessous des prix officiels; en mauvaise année, avec une réduction de l'offre, les prix du marché s'élèvent au-dessus des prix officiels. Cette affirmation résulte de discussions avec certains commerçants et observateurs officiels. En 12 ans, les prix officiels au producteur sont restés gelés. Ils n'ont connu que trois augmentations, et seule la dernière fut importante, relativement à la situation antérieure.

b. Paddy

Le prix au producteur du paddy a suivi les mêmes évolutions. De 1961-62 à 1968-69 le prix moyen du paddy était plus bas que celui du mil/sorgho. A partir de 1969-70, ce prix moyen a dépassé celui

du mil-sorgho. Le prix officiel du paddy blanc a toujours été supérieur à celui du mil/sorgho; celui des deux qualités inférieures, lui, est par contre resté inférieur¹.

2. Prix des Céréales au Consommateur

a. Les Prix au Consommateur du Mil/Sorgho

Le prix est le même pour le mil et le sorgho. Il a subi trois variations à la hausse. Il a doublé en 10 ans, passant de 25 FM/kg en 1966-67 à 51,5 en 1974-75, soit une augmentation de 106%. Pendant ce temps, sur le marché libre, les prix doublèrent entre 1966-67 et 1973-74, passant de 42 à 87 FM/kg.

Avec le retour à une situation "normale" (1974-75, 1975-76, 1976-77) les prix sont en baisse sensible, mais ils restent toujours supérieurs au prix officiel, comme l'attestent les tableaux et les graphiques suivants².

b. Les Prix au Consommateur du Riz

Aux trois qualités de riz offertes correspondent trois prix au consommateur. Ce sont le prix du RM 40, RM 25, du riz entier étuvé³.

Ces prix ont été gelés de 1969-70 à 1973-74 au même niveau, comme l'indique le tableau VII.

Sur le marché libre, les écarts ont été beaucoup plus importants à partir de 1968-69; ils culminent en 1973-74 à 162 FM/kg pour le

¹ Il y a 3 variétés de paddy: le blanc, le rouge et le mélangé.

² Voir tableau VI et Graphique 1.

³ Il existe 7 qualités de riz au Mali.

ELB; 161.9 pour le RM 40 et 119.7 FM pour le RM 25. Les prix commencent à baisser à partir de 1974-75.

TABLEAU VI. Prix de Mil/Sorgho

	<u>66/67</u>	<u>67/68</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>
Producteur	15	16	16	18	18	20
Consommateur	25	25	25	25	35	35
Marché			42.2	45.4	47.0	62.6
		<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>	
Producteur		20	32	32	32	
Consommateur		35	39	51.1	51.5	
Marché		88.1	89.3	72.0	69.5	

SOURCE: Bulletins Statistiques Mensuels du Mali.

TABLE VII.

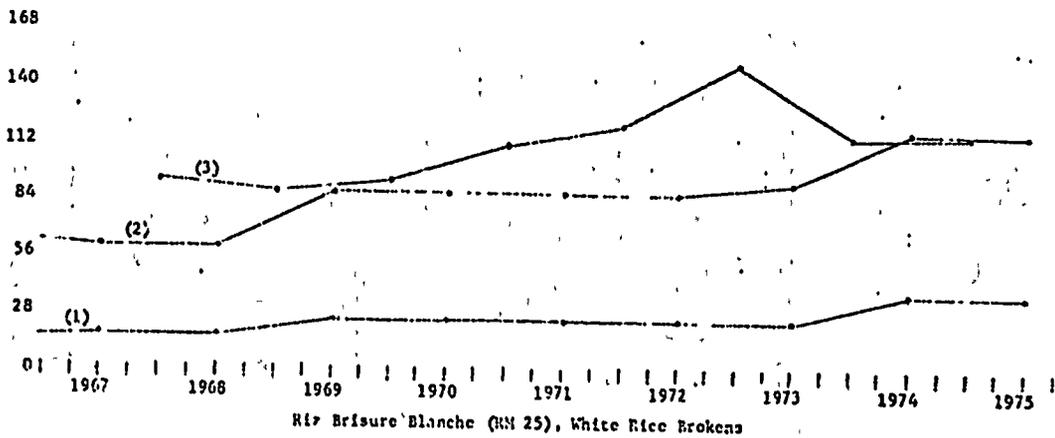
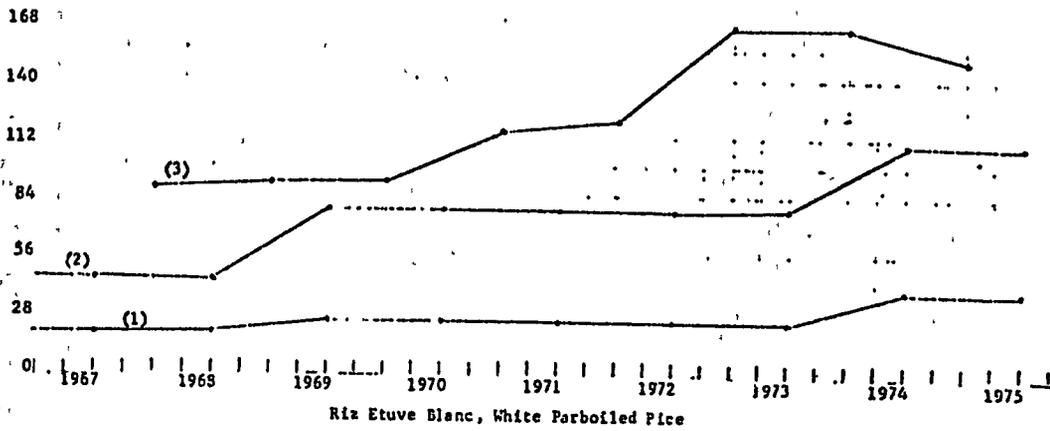
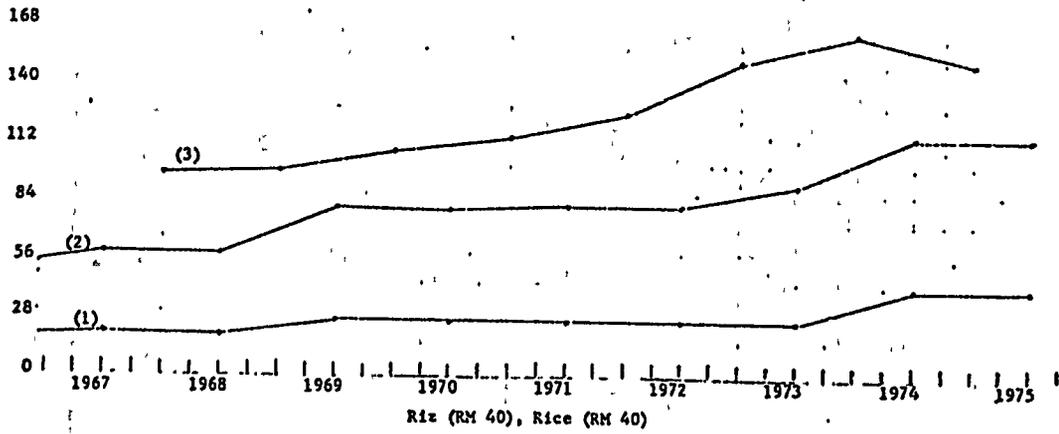
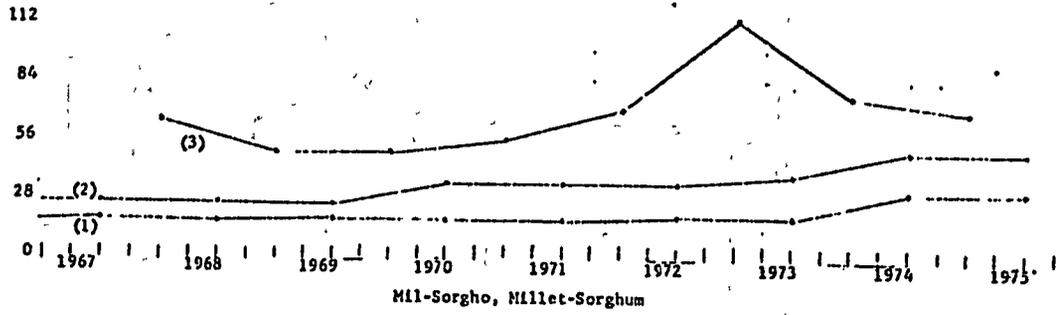
Price of Paddy and Different Grades of Rice
Prix du Paddy et des Diverses Qualités de Riz

	<u>66/67</u>	<u>67/68</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>
Producer (White Paddy) Producteur (Paddy Blanc)	16	18	18	25	25	25	25	25	40	40
Consumer-Consommateur	40/47	43	43	78.5	78.5	78.5	78.5	79.5	109.7	109.7
Market-Marché (Parboiled White Rice) (Etuve Blanc)			86.8	93.5	94.9	125.3	120.6	162	154.9	146.8
Consumer-Consommateur	48/55	56	56	78	78	80	80	88	111.5	111.5
Market-Marché (RM 40)			93.7	99.9	97.7	122.5	132.0	161.9	148.8	145.4
Consumer-Consommateur	56/75	60.5	60.5	85	85	85.25	85.25	90.5	115.6	115.6
Market-Marché (RM 25 Broken Rice) (RM 25 Riz Brisure)			85.3	92.0	92.3	124.9	109.8	119.7	109.3	121.5

SOURCE: Bulletins Statistiques Mensuels du Mali.

Diagram 1 - Graphique 1
 MALI: Evolution de (1) Prix au Producteur*, (2) Prix au Consommateur* et (3) le Prix de Detail Moyen
 Annuel sur les Marchés de Bamako, de Mil et Sorgho** et Riz, 1967-1975 (MF/kg)

MALI: The (1) Producer Price*, (2) Consumer Price*, and (3) the Annual Average Retail
 Price on Bamako Markets, of Millet and Sorghum** and Rice, 1967-1975 (MF/kg)



B. Modalités de Fixation de Prix

1. Les Modalités de Fixation

Tous les ans, en Juin et en Septembre, se réunit sous l'égide du Ministère des Finances et du Commerce, la "Conférence d'Organisation de la Campagne". A cette conférence participent au moins les représentants de 30 services, directions et organismes dont les activités ont trait à la production, à la commercialisation, au transport, etc... La conférence, lors de sa réunion de Juin, fait le bilan de la campagne passée, examine les diverses prévisions de production et de commercialisation, les moyens de transport et les prix; la session de Septembre arrête les propositions définitives qui seront soumises à l'approbation du gouvernement.

La détermination des prix s'effectue à travers un barème¹.

Pour les céréales, il y a deux barèmes: le barème du mil/sorgho et le barème du riz/paddy. Ces barèmes sont présentés par l'O.P.A.M. L'Office de Surveillance et de Régulation des Prix (O.R.S.P.) arbitre entre les différents groupes: les "producteurs" représentés par la Direction de l'Agriculture et les Opérations, les acheteurs institutionnels (O.P.A.M.-COOPERATION), les transporteurs (U.N.C.T.R., C.M.T.R., O.N.T., C.F.M.).

Le barème fixe d'abord le prix au producteur, les différentes charges viennent s'ajouter à ce prix de base pour déterminer le prix de revient.

Les différentes imputations sont fixées au cours de cette réunion.

¹ Définition de barème: "recueil de tableaux numériques donnant le résultat de certains calculs". Robert

Le barème du mil/maïs comporte 13 postes¹. L'examen de ce barème soulève la question relative aux calculs des prix au producteur, des frais de collecte et de ramassage,² de la taxe O.P.A.M. et des frais de transport pondérés.

Des travaux consultés ou des entretiens, il ressort que ces indications chiffrées (les postes de barème) ne représentent que le résultat d'arbitrages successifs, menés sous la direction de l'O.R.S.P.

Nous allons essayer de calculer quelques ratios à partir du barème mil/sorgho de 1975-76.

a. De l'appréciation des frais de collecte, de ramassage et de transport, le montant total des charges est de 9,786 FM. Ces charges représentent sur une tonne de mil/sorgho/maïs:

$$\frac{9,786}{32,000} = 30.5\%$$

soit 1/3 du prix d'une tonne au niveau producteur. De ce fait, le poste "collecte, ramassage, transport" devient une variable critique qui conditionne le niveau de fixation du prix au producteur.

Comparé au prix de revient au niveau consommateur, ce ratio est de 18%; ceci reflète le désir de maintenir les prix bas aux deux extrémités, avec un net avantage au consommateur qui devrait pouvoir s'approvisionner correctement auprès du groupe d'Etat.

b. Le calcul des ratios relatifs à la taxe O.P.A.M. aboutit aux mêmes conclusions:

$$\frac{\text{Taxe O.P.A.M.}}{\text{Prix producteur}} = 12.5\%$$

$$\frac{\text{Taxe O.P.A.M.}}{\text{Prix consommateur}} = 8\%$$

¹ Voir en Appendice 1-F : "le Barème Mil/Maïs".
² On entend par collecte l'opération qui lie la ferme au village et le ramassage, celle qui lie la coopérative à l'O.P.A.M.

Ces quelques remarques suggèrent le besoin des investigations économiques afin de mieux cerner:

- le niveau du "prix de revient" dans quelques exploitations type¹;
- le niveau des coûts de manutention et de transport;
- la subvention que le producteur octroie au consommateur final privilégié, c'est-à-dire celui qui peut s'approvisionner correctement auprès du groupe O.P.A.M.-COOPERATION.

2. le Prix Producteur du Paddy et du Riz

Il existe trois barèmes: le barème Riz Office du Niger, le barème Riz Ségou, et le barème Mopti. Ils n'ont en commun que les prix au producteur du paddy; par contre, tous les autres postes diffèrent dans leurs montants, notamment les frais de collecte, le ramassage, l'encadrement et les frais pour dessiccation, etc...

Le paddy "blanc" voit son prix de revient varier de 48,505 FM/T à 61,194 FM/T.

Le riz au Mali a la même particularité que le coton et l'arachide: c'est une production intégrée. Les Opérations Riz Ségou, Mopti et l'Office du Niger assurent la production du paddy et l'Office du Niger réalise l'usinage avec la rizerie de Mopti-Sévaré depuis quelques années.

Cependant l'observation des trois barèmes met en évidence des écarts importants au niveau des postes de collecte et de transport, de participation pour frais généraux, de frais d'encadrement, etc...

¹ La détermination d'un "prix de revient" doit se faire en termes physiques, c'est-à-dire à travers des études d'entrants-sorties au niveau de l'exploitation (Farm Management Studies).

Ces écarts soulignent la difficulté qu'il y a à déterminer le ou les prix de revient d'une tonne de paddy.

La connaissance du prix de revient d'une tonne dans diverses conditions de production facilitera la fixation d'un prix économique. Dans ce sens, la tentative de l'Institut d'Economie Rurale doit être poursuivie et approfondie.

3. La Subvention des Prix au Consommateur

Par subvention, on entend "l'aide que l'Etat ou une association accorde à un groupement ou à une personne". Nous avons essayé de mesurer le niveau de ces subventions.

a. La Subvention du Mil/Sorgho

De 1971 à 1974 les statistiques officielles indiquent que le Mali a importé du mil et du sorgho comme suit:

Tableau VIII. Importations du Mil/Sorgho

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>
quantité (tonnes)	26,980	27,847.9	65,000.1	91.214
prix (FM/Kg, frontière du Mali, CAF)	41	34	90	111

SOURCE: Direction de la Statistique

Le coût minimum du transport d'une tonne est de 6,758 FM de Dakar à Kayes, et, de Kayes à Bamako 7,542 FM. Le coût d'un kilogramme du sorgho aura évolué de la manière suivante¹:

¹ Les calculs sont faits en supposant que les importations transitent par Dakar.

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>
Kayes	47.75	40.75	96.75	117.75
Bamako	55.30	48.30	104.30	125.30

Le prix consommateur officiel étant de: (en FM/kg)

	35	35	39	51.50
--	----	----	----	-------

La subvention minimum par kilogramme aura été de: (en FM/kg)

Kayes	12.75	5.75	57.75	66.25
Bamako	20.30	13.30	65.50	73.80

Pendant ce temps le prix au producteur évoluait:

	18	20	20	32
--	----	----	----	----

b. La Subvention du Riz

Nous considérons que le riz importé est de même qualité que le riz RM 25. Le prix C.A.F./frontière Mali était: (en FM/kg)

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
	80	100	108	227	280

Le coût du Kg de riz vendu dans les villes de Kayes et Bamako

serait au minimum de: (de 1971 à 1975)

Kayes	86.75	106.75	114.75	233.75	286.75
Bamako	94.30	114.30	122.30	241.30	294.30

i. Le Niveau des Subventions

Pendant la même période les prix officiels du RM 25 variaient peu.

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
	85	85	85.25	90.5	115.6

Le montant de la subvention sera estimé à: (en FM/kg)

Kayes	1.75	21.75	29.50	143.25	171.15
Bamako	9.30	29.30	37.05	150.85	178.70

A cette subvention, il y a lieu de souligner celle qui figure au barème "soutien O.R.S.P." dont le montant s'élève à 8.50 par kg (Barème Office du Niger).

Hormis les années 1973 et 1974, où les récoltes furent catastrophiques du fait de la sécheresse, les autres années la subvention allouée était au moins du double du prix au producteur. Un transfert de cette subvention du consommateur vers le producteur aurait donné des résultats d'une autre portée. Cette subvention au producteur de céréales allait donner une impulsion à la production dans toutes les régions avec un minimum d'encadrement.

5. Le Système de Stabilisation des Prix

L'Office des Produits Agricoles du Mali (O.P.A.M.) a le monopole d'achats et de distribution des céréales. Toutes les observations actuelles permettent d'affirmer que ce monopole est fictif.

La part du marché de l'O.P.A.M. tant à l'achat qu'à la vente varie de 25 à 40% selon les sources. Le marché parallèle occupe 60 à 75%.

Par conséquent, la politique de stabilisation définie au niveau des politiques de prix et de commercialisation comme étant "d'assurer des prix bas à la consommation compatible avec la politique des revenus; assurer l'approvisionnement en céréales des centres urbains et des zones déficitaires" reste un objectif à réaliser. L'accumulation des stocks au niveau de l'O.P.A.M., les difficultés de transport, la crise financière qui sévit au sein des coopératives urbaines, empêchent le groupe d'Etat d'assurer sa fonction de distribution.

Les stocks de l'O.P.A.M. ont évolué de 1970 à 1975 comme suit:

Tableau IX. Evolutions des Stocks de l'O.P.A.M.
(en milliers de tonnes)

	<u>67/68</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>
Stock début	44	49	32	31	7	51	39	63
Achat interne	58	21	46	32	53	31	30	60
Achat importation	-	37	5	27	31	68	88	15
Dons	-	-	-	-	32	103	153	77
Total ressources	102	107	83	90	123	253	310	215
Ventes	58	105	26	89	78	136	173	?
Stock fin	49	32	31	7	51	39	63	?
Total emplois	107	137	57	96	129	175	236	?
Différences	- 5	-30	+26	-6	- 6	+78	+74	?

SOURCE: Restructuration O.P.A.M., B.D.P.A.

Le volume des "stocks du début d'exercice" est très important. Ces chiffres mettent en évidence l'incapacité dans laquelle se trouve l'O.P.A.M. pour écouler les produits collectés.

Il en résulte que tant à la production qu'à la consommation, les prix officiels ne sont pas respectés.

L'évolution des marges brutes du marché libre l'atteste:

Tableau X. Marges Brutes

	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>	<u>76/77</u>
Prix producteur garanti	18	20	20	32	32	32
Prix d'achat moyen libre (a) (intérieur)	12.5	15	35	22.5*	20*	20*
Prix consommateur garanti	35	35	39	51	51	51
Prix de vente moyen libre BKO	55.79	76.85	113.37	78	69.4	70
Marge 4-2	43.29	61.85	78.37	55.5	49.4	50
Marge 4-3	20.79	41.85	74.37	27	18.4	19

* : Mil, sorgho, FM/kg

(a): Estimation/ et observation sur le marché à partir de 74-75
par équipe et B.D.P.A./I.D.E.T./C.E.G.O.S.

SOURCES: Statistiques Officielles, Bulletins Statistiques
Mensuelles, Enquêtes Agricoles.

Par ailleurs, au niveau des producteurs, on constate que la stabilité du prix producteur profite peu; cette situation n'encourage guère à l'équipement. En effet, l'évolution du coût d'un équipement par unité de produit agricole en tonnes met en évidence la détérioration des termes internes de l'échange. Le niveau actuel des rendements, les diverses ponctions opérées au profit des charges de manutention, transport, sur le barème, le financement des frais d'encadrement semblent pénaliser les producteurs.

L'examen des barèmes mil/maïs/riz, les différentes subventions, le rôle et la part croissante du marché libre exigent une nouvelle formulation du système de stabilisation.

6. Les Prix des Cultures de Rentes et des Céréales

La place qu'occupent les cultures industrielles et l'attention particulière dont elles bénéficient se reflètent très peu dans un simple examen de prix au producteur.

a. Comparaison des Prix au Producteur des Céréales et des Cultures industrielles

Les rapports et les écarts entre les prix producteurs officiels du mil, sorgho, de l'arachide d'une part, et du mil/sorgho/coton ont évolué comme suit (voir tableau XII, page 26).

Ces prix officiels n'ont pas varié d'une façon marquée en faveur des cultures de rentes lors de ces dernières années bien qu'il existe un avantage évident à les produire.

b. Comparaison des Circuits de Commercialisation

La "supériorité" de l'attrait des cultures du coton et de l'arachide est fondée, pensons-nous, sur l'existence de débouchés sûrs et garantis. La culture du coton et de l'arachide est menée par de véritables sociétés. Le statut juridique n'empêche pas les structures que sont l'O.A.C.V. et la C.M.D.T. d'agir en toute autonomie, tant dans leur sphère de production¹ que dans celle de la commercialisation.

Le caractère industriel de ces produits, leur place dans les revenus d'exportation, les privilégient. Dans leurs zones, ces organismes disposent de circuits propres, avec leurs comités, leurs 4,500 points de collecte équipés des moyens de transport et d'entreposage temporaire. Leur activité de ramassage et d'achat part du niveau paysan au carreau de l'usine ou des entrepôts S.O.M.I.E.X.

¹ Voir chapitre sur la situation du secteur agricole.

TABLE XI.

Cost of Agricultural Equipment Per Product Unit 1967/68 - 1976/77 (in tons of product)
Coût d'Équipement Agricole par Unite de Produit 1967/68 - 1976/77 (en tonnes de produit)

PRODUCTS- PRODUITS	TM PLOW - CHARRUE TM										MULTI-PURPOSE TOOLBAR - MULTICULTEUR									
	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
MILLET-SORGHUM, MIL-SORGHU	.744	1.150	1.022	1.311	1.311	1.180	1.180	.738	.997	1.425	.956	1.250	1.111	1.667	1.667	1.500	1.500	.938	1.266	2.50
RICE (PADDY), RIZ (PADDY)	.661	1.022	.736	.944	.944	.944	.944	.590	.798	1.140	.850	1.111	.800	1.200	1.200	1.200	1.200	.750	1.012	2.00
PEANUTS (IN THE SHELL), ARACHIDES (EN COQUES)	.496	.767	.613	.787	.787	.787	.787	.590	.798	1.140	.538	.833	.667	1.000	1.000	1.000	1.000	.750	1.012	2.00
SEED COTTON, COTON GRAINE	.298	.460	.409	.472	.472	.472	.472	.315	.425	.608	.382	.500	.444	.600	.600	.600	.600	.400	.540	1.067
PRODUCTS- PRODUITS	SEEDER-SEMOIR										OX-CART - CHARENTE (1,000 YR)									
	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
MILLET-SORGHUM, MIL-SORGHU	.888	1.156	1.028	1.028	1.028	.925	.925	.578	.781	1.734	1.181	1.600	1.422	1.822	1.822	1.640	1.640	1.025	1.384	1.903
RICE (PADDY), RIZ (PADDY)	.789	1.028	.740	.740	.740	.740	.740	.462	.625	1.388	1.050	1.422	1.024	1.312	1.312	1.312	1.312	.820	1.108	1.515
PEANUTS (IN THE SHELL), ARACHIDES (EN COQUES)	.592	.771	.617	.617	.617	.617	.617	.462	.625	1.388	.788	1.067	.853	1.093	1.093	1.093	1.093	.820	1.108	1.515
SEED COTTON, COTON GRAINE	.355	.462	.411	.370	.370	.370	.370	.247	.333	.740	.472	.640	.569	.656	.656	.656	.656	.437	.591	.812

See end of table for footnotes
 Pour les notes, voir fin du tableau.

See following page.
 Suite page suivante

TABLE XI. (Continued, Suite)

PRODUCTS-PRODUITS	PAIR OF TRAINED OXEN - PAIRE DE BOEUFs DRESSES ^b									
	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
MILLET-SORGHUM										
MIL-SORGHO	2.188	2.188	2.500	3.056	3.333	3.000	3.500	2.344	2.500	4.688
RICE (PADDY)										
RIZ (PADDY)	1.944	1.944	1.800	2.200	2.400	2.400	2.800	1.875	2.000	3.750
PEANUTS (IN THE SHELL)										
ARACHIDES (EN COQUES)	1.458	1.458	1.500	1.833	2.000	2.000	2.333	1.875	2.000	3.750
SEED COTTON										
COTON GRAINE ^a	.875	.875	1.000	1.100	1.200	1.200	1.400	1.000	1.066	2.000

^aFirst Quality, 1^{ère} qualité.

^bMarket Price, Prix sur le Marché.

TABLE XII.

Official Agricultural Production Prices and Inputs
Prix Officiels des Produits Agricoles et Intrants

Designation	Years - Années											
	1965/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
<u>Agricultural Products (MF/kg)</u> <u>Produits Agricoles (FM/kg)</u>	11	15	16	16	18	18	18	20	20	32	32	32
Millet/Sorghum, Mil-Sorgho	11	15	16	16	18	18	18	20	20	32	32	32
Rice (Paddy), Riz (Paddy)	12.5	16	18	18	25	25	25	25	25	40	40	40
Maize, Mais	13	16	17	17	17	20	20	20	20	32	32	32
Peanuts (in the shell), Arachides (en coques)	13	16	24	24	30	30	30	30	30	40	40	40
Seed Cotton, Coton graine	34	34	40	40	45	50	50	50	50	75	75	75
<u>Agricultural Equipment (1000</u> <u>MF/kg)</u> <u>Matériels Agricoles (1000</u> <u>FM/unité)</u>												
TM plow, Charrue TM			11.9	18.4	18.4	23.6	23.6	23.6	23.6	23.6	31.9	45.6
Harrow, Herse			9.8	13.4	13.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	23.4	--
Toolbar with Attachments, Multicultureur			15.3	20	20	30	30	30	30	30	40.5	80
Seeder, Semoir			14.2	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	25	55.5
Cart (1000 kg.), Charette (1000 kg)			18.9	25.6	25.6	32.8	32.8	32.8	32.8	32.8	44.3	60.9
Pair of trained oxen, Paire de Bœufs dressés			35	35	45	55	60	60	70	75	80	150

See end of table for footnotes.
Pour les notes, voir fin du tableau

See following page.
Suite page suivante.

TABLE XII. (Continued, Suite)

Désignation	Years - Années											
	1965/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
<u>Fertilizer (M/kg).</u>												
<u>Engrais (FN/kg)</u>												
Cotton Mixture, Complexe Coton							53	53	53	55	75	110
Urea, Urée Perlée							60	63	63	63	85	92
Ammonium Sulphate, Sulfate d'Ammoniaque				60	60	85	85	85	85	—	55	82
Ammonium Phosphate, Phosphate d'Ammoniaque						40	40	40	40	40	55	95
Single Superphosphate, Super Simple			40	40	40	49	54	54	54	54	61	60

^aFirst quality, Première qualité.

^bMarket price, Prix sur le marché.

SOURCES: CRED, Le Secteur Agricole de la République du Mali, Table 27; CEEMAT/SEAE, Etude de l'Evolution des Facteurs de Production, pp. 22, 52; Mali, IER, "Coûts Moyens de Production," June 1976, p. 34; France, Dossier d'Information Economique: Mali 1972-73, Appendix 4; BIRD; OACV, Compte Rendu de la Campagne Agricole, 1974-75, p. 104; Unpublished data, données non publiées.

selon le cas. Aussi peut-on dire que des différences de prix entre ces cultures et celui des céréales se trouvent renforcées par la force d'achat de la C.M.D.T. et de l'O.A.C.V. Ces organismes paient au prix officiel, et en dehors des fuites aux frontières, le volume échangé représente plus de 70% de la production. Si cette situation se perpétue, il y a lieu de craindre des transferts de céréales vers le coton ou l'arachide, surtout dans le centre et dans le sud, qui sont les deux grandes zones excédentaires en céréales de base: mil, sorgho, maïs.

7. Revenus du Secteur Rural

L'estimation des revenus du secteur rural souffre de lacunes importantes. Les informations les plus récentes proviennent de l'Etude de la C.N.P.E.R.: "Situation de l'Economie Rurale Malienne" en 1972. L'examen du tableau des revenus distribués, enregistrés lors de la commercialisation officielle, laisse apparaître:

- la place dominante des cultures de rente;
- qu'en année normale, le chiffre d'affaires du mil/sorgho et du riz représente une part très importante du chiffre d'affaires total des produits agricoles.

Les revenus connus doivent être majorés des revenus invisibles qui résultent des transactions avec le marché libre. Du fait des fortes fluctuations du prix d'achat sur le marché et de la méconnaissance des volumes échangés, il est impossible d'estimer le niveau réel des revenus. Le tableau reflète également les contractions de l'offre de mil/sorgho, aggravées par les phénomènes du marché noir,

TABLE XIII

Marketed Output, Producer Price and Total Revenue from Major Crops, 1961/62 - 1975/76 (Output-1000 tons; Revenue-1000MF)

Production Commercialisé, Prix au Producteur et Revenu Total des Principales Cultures, 1961/62 à 1975/76 (Production-1000 tonnes; Revenu-1000FM)

	61/62	62/63	63/64	64 /65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
MILLET-SORGHUM MIL-SORGHO															
M	19.920	28.518	16.326	17.418	25.921	56.636	60.323	8.325	26.000	11.885	28.600	9.0	10.0	48.0	(57)
P	12	12	12	12.5	12.5	15	16	16	18	18	18	20	20	32	32
R	239.04	342.216	195.912	217.725	324.012	849.54	965.168	133.2	468.0	213.93	514.8	180	200	1546.0	1824.0
RICE (Paddy) RIZ															
M	23.895	27.787	30.801	27.329	26.181	32.880	35.328	26.303	38.9	39.5	50.5	30.0	59	84	100
P ^a	8	9.5	9.75	10.75	10.75	13.8	14.5	14.5	18.2	20.5	20.5	20.5	20.5	31.2	31.2
R	191.16	263.976	300.310	293.787	281.446	453.744	381.394	707.98	809.75	809.75	1035.25	615	1209.5	2620.8	3120
COTTON-COTON															
M	12.995	19.982	25.136	28.182	18.459	27.966	32.627	44.943	45.448	52.761	67.939	66.182	50.870	61.181	103.380
P ^b	31.3	31.3	31.3	31.3	31.3	31.3	33.3	36.7	38.3	40	40	40	42.5	55	62.5
R	406.744	625.437	786.757	882.097	577.767	875.336	1086.479	1649.408	1740.658	2110.44	2717.56	2647.28	2161.975	3364.995	6461.25
PEANUTS-ARACHIDES															
M	66.9	73.6	72.1	44.8	27.9	39.0	30.03	29.4	56.610	74.410	59.580	49.980	44.060	69.820	81.571
P ^c	18.5	18.5	18.5	20.7	24.5	28.75	41	41	46.2	42.7	42.7	42.7	42.7	40	40
R	1237.65	1361.6	1333.85	927.36	683.55	1121.25	1231.23	1205.4	2615.382	2177.307	2544.066	2134.146	1881.362	2792.8	3262.84

M = Marketed, Commercialisé P = Producer Price, Prix au Producteur R = Revenue

^a average price for white paddy, red paddy and mixed rice. prix moyen du paddy blanc, paddy rouge et riz mélangé.^b average price for 1st, 2nd and 3rd grades. prix moyen des 1ère, 2ème et 3ème qualités.^c average price for unshelled, shelled by hand and shelled by machine. prix moyen avec coque, décortiqué à la main, décortiqué à la machine.

notamment pendant les périodes climatiques incertaines; tel était le cas en 1971-72 et 1973-74. (voir Tableau).

A ces revenus s'ajoutent d'autres activités secondaires selon les zones (l'élevage, l'artisanat). Le Centre, le Delta et le Sud sont les régions qui reçoivent la plus grande part de revenus résultant d'une activité agricole directe.

8. La Disparité des Prix - La Différence des Parités Monétaires

La monnaie malienne a été dévaluée en 1967 de 50% par rapport au franc C.A.F. en cours dans les pays voisins, à la suite des accords monétaires Franco Maliens. Depuis cette date, les échanges ont, semble-t-il, connu un essor dans la zone "devise" et Franc par rapport à la zone "clearing".

Les prix agricoles des pays voisins sont nettement supérieurs aux prix maliens comme le montre le tableau suivant:

Tableau XIV. Prix Agricoles au Producteur 1975-76
(FM/kg)

	<u>Mali</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Haute Volta</u>	<u>Niger</u>	<u>Sénégal</u>
Mil/Sorgho	32	-	36	40/50	60/70
Paddy	40	130-150	70	70	80/85
Arachide/Coque	40	-	46	80	83
Coton/Graine	75	140-150	80	94	94

SOURCE: B.C.E.A.O./I.E.R.

Cette conjonction d'éléments favorables encourage un courant d'exportations clandestines vers le Sénégal, la Mauritanie, le Niger, la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire. On estime qu'entre 8,000 tonnes et 10,000 tonnes¹ de coton-graine sont exportées vers la

¹ Estimation C.M.D.T. en 1975-76.

Côte d'Ivoire; près de 10.000 tonnes¹ de paddy passent les frontières. Les fuites relatives au mil/sorgho sont beaucoup plus importantes, notamment vers la Mauritanie, le Niger, la Haute-Volta et le Sénégal. Cette situation s'explique par la position géographique du Mali d'une part, et d'autre part, par les liens commerciaux traditionnels, lesquels liens sont animés par des agents privés expérimentés qui dominent ces circuits tombés dans la clandestinité du fait de la législation.

C. Essai d'Interprétation de la Politique des Prix

La politique des prix doit:

- favoriser l'équipement des producteurs;
- viser la grande masse des producteurs;
- donner à l'Etat la possibilité de maîtriser les marchés afin de lui permettre d'assumer ses responsabilités essentielles:
 - politique des revenus;
 - financement des services publics;
 - approvisionnement des villes et zones déficitaires.

La réalisation² de tous ces objectifs suppose:

- l'amélioration des revenus "paysans";
- l'accroissement de la productivité agricole qui doit en résulter, nécessite l'augmentation des prix agricoles.

1. Politique des Prix et Revenus Agricoles

L'examen de la politique commerciale officielle par l'institution du monopsonne/monopole indique que les producteurs sont très

¹ Estimation Office du Niger: 1975-76.

² Rapport final C.N.P.E.R.: 2ème partie Programme du secteur: tome 1, page 23.

souvent pénalisés. L'amélioration des revenus "paysans" passe par la garantie de leur pouvoir d'achat. La seule façon d'assurer cette garantie implique une augmentation des prix agricoles, sans hausse excessive et concomitance des autres prix. L'observation des statistiques enseigne que:

- il y a eu une faible augmentation des revenus lors du relèvement des prix producteurs avec blocage du S.M.I.G. en 1975 et 1974;

- le mouvement de rattrapage s'est effectué quelques temps après par l'accroissement du taux du S.M.I.G. et surtout par la suppression des subventions aux intrants agricoles (voir Tableau XV page 33).

- ces tableaux reflètent la détérioration du pouvoir d'achat des travailleurs urbains salariés, la stagnation des prix au producteur et la montée du coût de l'équipement agricole.

TABLE XV.

Indices of Food Product Prices, Producer Prices, Agricultural Implement Prices and Minimum Wages
Indices des Prix des Produits Alimentaires, des Prix au Producteur, du Matériel Agricole, et des Salaires Minimum

	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
<u>Produits Alimentaires - Food Products</u> ¹									
Base 1962/63 = 100	190.6	190.4	194.2	233.8	250.9	324.2	331	350.4	-
<u>Prix Au Producteur - Producer Price</u> ¹									
Coton - Cotton	80	80	90	100	100	100	100	150	150
Arachide - Groundnuts	80	80	100	100	100	100	100	133	133
Riz Paddy - Rice Paddy	72	72	100	100	100	100	100	160	160
M.l/Sorgho - Millet/Sorghum	80	80	90	90	90	100	100	160	160
Base 1972-73 = 100									
<u>Matériel Agricole - Agricultural Implements</u> ²									
Charrue TM - Plow	50	78	78	100	100	100	100	100	135
Multicuteur - Tool Bar	51	67	67	100	100	100	100	100	100
Charrette - Ox Cart	58	78	78	100	100	100	100	100	137
Paire de Boeufs - Ox Team	58	58	75	92	100	100	117	125	133
Base 1972/73 = 100									
<u>SMIG Main-d'Oeuvre - Minimum Wage of Unskilled Labor</u> ²									
Base 1972/73 = 100	100	100	100	100	100	100	136	193	217

SOURCES: ¹ Bulletin Statistique du Mali

² CNLD, Mali Agricultural Sector Assessment, December 1976.

Le rééquilibrage urbain/rural en matières de partage de revenus mérite d'être approfondi, car en l'absence d'une véritable politique des revenus qui touche toutes les catégories sociales, les seuls indicateurs que constituent les indices des taux de salaires restent insuffisants. En effet, en l'absence de toute enquête sur les revenus, sur les budgets des ménages, il sera difficile de parler de politique de revenus. Plusieurs agents, notamment dans le tertiaire, échappent à tout contrôle¹. Cette méconnaissance des revenus, reconnus par le Plan Malien, masque les disparités entre les catégories urbaines d'une part, et, d'autre part, entre la ville et la campagne.

2. L'Amélioration de la Productivité par l'Accès à l'Équipement

Il faut souligner que la subvention des intrants agricoles profite d'abord aux producteurs encadrés du coton et de l'arachide². La hausse continue et la répercussion totale du prix de revient du matériel au producteur après 1976-77 des intrants entrave toute politique d'équipement correcte, sans augmentation corrélative des prix agricoles. L'examen du tableau du coût unitaire de quelques matériels indispensables, exprimé en tonnes de céréales ou de coton/arachide, met en évidence la détérioration du "pouvoir d'achat" du producteur. En poursuivant l'analyse de ce tableau on ne peut manquer d'y relever que, faute d'une véritable intégration des circuits de commercialisation/rente/céréales avec la même

¹ Qui connaît le revenu des commerçants, des artisans, et même les revenus immobiliers de certains fonctionnaires ayant plusieurs activités. (?)

² Voir le chapitre relatif à l'approvisionnement du monde rural en intrants.

efficacité, il existe un risque sérieux de recul des céréales commercialisables¹.

La suppression de la subvention aux intrants devrait être suivie d'une hausse des prix au producteur car elle entraîne aussi des possibilités de recul de production des produits de rente. Le niveau des coûts de production de l'arachide et du coton qui rentrent dans l'assolement avec les céréales indique que ces deux cultures sont mal rémunérées. Nous sommes d'accord avec

S. Michailoff pour affirmer ce qui suit²:

" L'analyse des coûts de production des diverses spéculations^a montre en effet qu'avec la hausse récente du coût des inputs, la culture de l'arachide et surtout celle du coton devient moins rémunératrice et plus risquée que celle du mil. Une analyse risque/attraire de ces spéculations comparées à la culture du mil qui leur est substituable (voir Appendice 2) révèle aisément que si le mil se commercialisait aussi aisément que le coton et si le prix officiel du mil (32 FM/kg) était respecté, les agriculteurs en toute logique devraient abandonner le coton pour le mil. Si l'on regarde en effet attentivement le graphique ci-contre, on voit aisément que dans une même région, en fonction des prix officiels, le coton en culture attelée est moins attrayant (273 FM/jour de travail) et plus risqué (ratio coût monétaire sur produit brut = 0.59) que le mil en culture attelée (440 FM/jour de travail et indice de risque = 0.20)^a.

Le prix du mil pour lequel il serait indifférent aux paysans (tous autres facteurs de commercialisation, de pénibilité du travail, de sécurité, etc..., étant supposés égaux) de produire pour la vente, du mil au lieu du coton semble très inférieur au prix officiel. Il peut être estimé par une équation fort simple^b à environ 20-22 F/kg, ce qui doit être proche du prix réel du mil pour toutes les zones d'accès difficiles, si les chiffres précédents sont exacts.

Une amélioration sensible du prix réel des céréales induit

¹ Cette crainte est partagée par les organismes qui encadrent le coton et l'arachide.

² S. Michailoff, "Quelques remarques sur la commercialisation et la politique du prix des céréales au Mali, Document de travail non publié".

* L'Appendice 2 se trouve à la fin de ce rapport.

par conséquent des risques de substitution céréales/cultures de rente, si elle ne s'accompagne pas, soit d'une hausse du prix des cultures de rente (hausse possible malgré les contraintes de l'exportation), soit d'une importante subvention des inputs destinés aux cultures de rente".

^a Tous ces chiffres proviennent de l'exploitation de documents de l'Institut d'Economie Rurale de Bamako. Leur précision est discutable. La détermination de la politique de prix agricole exigerait l'établissement au niveau régional de chiffres plus précis; ce qui suppose des recherches assez approfondies. Les ordres de grandeur semblent néanmoins ici significatifs.

^b Prix d'équivalence mil/coton en culture attelée:
Temps de travail mil x Rentabilisation de la
journée de travail coton + $\frac{\text{Coûts monétaires mil}}{\text{Rendement mil}} = 21.3 \text{ FM/kg}$
de la même façon on peut estimer un prix d'équivalence mil/arachide
à 30,8 FM/kg.

La conséquence d'une telle augmentation serait l'accroissement du disponible commercialisable. L'élargissement des débouchés internes et externes doit être étudié et assuré. Tout en tenant compte d'une modification de la structure de consommation (substitution du riz au mil/sorgho), il semble évident qu'une grande partie du surplus commercialisable doit suivre deux destinations:

1. la première destination est le débouché interne qui englobe toute la demande solvable pour la consommation humaine et l'alimentation animale.

2. le deuxième débouché est le marché de l'exportation.

3. L'Exportation des Céréales Maliennes

L'enclavement du Mali et les coûts élevés de transports terrestres et ferrés interdisent un accès au marché mondial extra africain. Nous distinguerons le cas du riz de celui du mil/sorgho.

a. L'Exportation du Riz du Mali

Il faut rappeler que jusqu'en 1964-65 le Mali a été un exportateur net de riz.

Tableau XVI. Exportations du Riz (tonnes)

<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
12,582	14,995	5,233	1,115	3.074

SOURCE: Office du Niger, Service Industriel et Commercial d'après l'ADRAO (WARDA) Yearbook. Rice Statistics Yearbook, 1^{ère} édition, Juillet 1975.

Le riz exporté comprenait plusieurs qualités: riz entier, riz marchand (riz entier et brisures) et des brisures. Du fait d'une décote de 25.30% sur la qualité du riz malien, face au riz thaï, les possibilités d'exportation sont limitées. Le débouché prévisible au produit malien est le groupe des pays voisins du Sahel et potentiellement le Libéria et la Gambie. Il s'agira pour l'exportateur malien de maîtriser les variables suivantes:

- le prix de revient du riz sorti usine;
- le coût de transport;
- le délai de livraison;
- la permanence d'une offre;
- la qualité du produit.

i. Le Prix de Revient du Riz Sorti Usine

La connaissance parfaite du coût de production du riz dans les différentes zones (Office du Niger-Riz Ségou, Riz Mopti) permettra d'optimiser les autres variables qui interviennent dans la détermi-

nation du prix de revient du riz usiné et de le rendre compétitif sur les marchés voisins. Les estimations actuelles semblent défavoriser le riz malien du fait d'une mauvaise maîtrise des coûts (Voir la Structure du Barème).

Tableau XVII. Estimation Sommaire de la Compétitivité des Riz Malien pour une Eventuelle Exportation vers le Sénégal (Prix 1976)

Qualité du Riz	Prix FOB Marché Mondial (en 1000 FM)	Prix CAF Dakar (1000 FM)	Prix Rendu Dakar Riz Malien (1000 FM) ^a
5% brisures Thaïlande	180	192	qualité non disponible
30% brisures	± 130	non importé	± 138
Riz brisés	± 77	± 89	non disponible

^a Le coût d'un stockage inter-annuel n'est pas pris en compte dans le précédent tableau.

SOURCE: Estimation à partir information BIRD. Tableau pris de S. Michaloff, op. cit.

ii. Le Coût du Transport

Les zones de production et de transformation¹ sont très éloignées des principaux pays potentiellement débouchés, sauf le Niger accessible par voie d'eau. Il faudra arriver à minimiser le coût (eau et fer, route et fer), selon la destination du produit. La capacité disponible actuellement limite l'accès aux seuls marchés frontaliers; la qualité des routes empêche l'utilisation de gros porteurs (+ 25 tonnes) vers le Sénégal et la Mauritanie.

¹ Ségou et Mopti.

L'amélioration des transports reste une contrainte pour l'exportation du riz,

iii. Le Délai de Livraison

Cette variable est directement liée à la précédente. Elle est d'une importance stratégique pour assurer sa place et se maintenir sur le marché international. Elle est l'une des pièces maîtresses d'une bonne politique commerciale agressive.

iv. La Permanence de l'Offre

Les besoins de la région sont estimés à plus de 250,000 tonnes. Le niveau des importations du Sénégal de l'ordre de 100,000 tonnes suppose qu'à prix égal, il faudra que l'exportateur malien puisse offrir des quantités supérieures ou égales à 25,000 tonnes. La demande extérieure ayant un caractère permanent du fait de la rigidité de la production rizicole intérieure des pays débouchés, l'offre doit être permanente. Ceci implique une structure de production et de transformation adéquate, à l'abri des aléas climatiques et une gestion rigoureuse des stocks.

Or l'appareil de production rizicole malien ne dispose pas encore de la maîtrise totale de l'eau¹ d'une part et d'autre part, l'O.P.A.M. qui est le vendeur, ne domine pas la gestion des stocks. Pour réussir une politique d'exportation, il y a lieu de prendre en considération le rôle nouveau que pourrait jouer l'Office du Niger si certaines améliorations étaient apportées:

¹ La faiblesse des crues 72-73, 73-74 a causé des dommages sérieux aux casiers de Riz Ségou et Mopti.

- la réduction du nombre des intermédiaires;
- une prospection systématique et sérieuse des marchés extérieurs par les services de l'Office du Niger qui serait préalablement doté d'un personnel rompu à ce genre de travail.

b. L'Exportation du Mil/Sorgho

L'expérience des années précédentes¹ confirme les potentialités maliennes pour l'exportation du mil/sorgho. En plus des principales contraintes évoquées dans le cas du riz, d'autres contraintes subsistent:

- le stockage international face à l'inégalité de la production (aléas);
- la réalité de la demande externe;
- la volonté des maliens d'exporter;
- la volonté politique des pays du C.I.L.S.S. et de la C.E.A.O. d'importer du mil/sorgho du Mali.

i. La Maîtrise de la Gestion d'un Système de Stockage Inter-Annuel

Le retour à une situation pluviométrique quasi-normale a permis avec l'effort des producteurs et des structures d'encadrement de réaliser de bonnes performances. Les campagnes 74-75 et 75-76 ont laissé d'importants excédents, ainsi que la campagne 76-77. Mais malheureusement on n'a pu que constater un gonflement des stocks sur le niveau de l'O.P.A.M. La disponibilité des volumes aussi importants de stocks n'a donné pratiquement à une exportation dynamique sinon les 15.000 tonnes au Niger et quelques 600 tonnes au Sénégal. L'O.P.A.M. pouvait faire mieux. L'existence d'excédent

¹ Exportation au Niger et Sénégal.

et la maîtrise de la gestion de stock sont la condition du respect des engagements des prix en matière d'exportation.

Malgré le coût assez important de stockage de l'ordre de 40,000 FM/T, le mil/sorgho peut connaître un succès à l'exportation, comme l'atteste le tableau suivant:

Tableau XVIII. Prix d'Exportation du Sorgho

<u>Prix Mondial Sorgho U.S.</u> (n° 2 jaune) FOB 1976		<u>Prix Sorgho Malien</u>	
en US\$ / T	110	<u>Prix Producteur Officiel</u> + Pertes + Ensachage	
en 1,000 FM/T	50	en 1,000 FM/T	37
CAF DAKAR	62	<u>Sorgho Malien</u>	
CAF KAOLACK	65	<u>Rendu Kaolack</u>	64

- (1): Hypothèse: 15,000 FM/T pour les coûts de transport et assurances du FOB à Kaolack (IBRD).
- (2): Hypothèse: 10,000 FM/T pour le stockage, la manutention et le transport jusqu'à Bamako; 17,000 FM/T pour le transport Bamako/Kaolack (S. Michailoff).

On peut espérer qu'une meilleure estimation des principaux coûts, comme dans le cas du riz, à travers de nombreux exemples de transactions, permettra d'établir la viabilité économique des exportations maliennes de sorgho. L'orientation de certains courants vers la Mauritanie et le Niger méritent d'être étudiée et, avec la diminution probable des coûts de transport, rendra le mil et le sorgho maliens compétitifs¹.

¹ Mil surtout pour le Niger, sorgho pour la Mauritanie, compte tenu des préférences gustatives et alimentaires.

ii. La Réalité de la Demande Externe

Cette action suppose une connaissance parfaite de la demande dans ces pays, et son évolution à moyen et long termes. La sous-région sahélienne connaîtra encore pendant un temps assez long un déficit important. La mise en oeuvre de politiques de développement demandera des délais aussi importants pour atteindre l'auto-suffisance. La perspective semble heureuse pour les céréales maliennes.

iii. La Volonté Malienne d'Exporter

L'idée d'exportation céréalière n'apparaît que très timidement dans le plan. L'objectif d'auto-suffisance céréalière met plutôt l'accent sur les importations. Avec l'apparition d'excédents permanents et l'existence d'une demande externe, l'organisation d'une exportation céréalière se met en place. La Commission Interministérielle sur la Restructuration de l'O.P.A.M. en Août 1976, dans son rapport, fait des recommandations dans ce sens (page 18):

" Il faut prévoir en fin de campagne de commercialisation, surtout lorsque les récoltes seront excédentaires, l'achat de toutes les quantités non commercialisées par l'insuffisance de la demande intérieure. Ces quantités seront exclusivement destinées à la constitution des stocks de sécurité et à l'exportation et pourront être achetées à des prix inférieurs à ceux de la commercialisation officielle. La fixation d'une date limite d'achats au prix le plus élevé devrait accélérer la commercialisation de la lère partie".

L'exportation apparaît toujours comme un objectif très secondaire. Or, elle doit être incluse dès le départ dans toute la politique de commercialisation afin d'assurer la promotion de céréales. Dans ces conditions, l'idée d'une modification des prix d'achat producteur, après la satisfaction de la demande intérieure,

ne paraît pas réaliste pour assurer l'achat des quantités destinées à l'exportation. L'exportation doit être une composante de la politique des prix et de la commercialisation. Par ailleurs, cette modification des prix au producteur après la "commercialisation officielle" semble être une vue de l'esprit. Elle implique l'idée d'une fluctuation des prix à la baisse. Il serait important de définir, dès le début de la campagne, une fourchette de prix afin de stimuler la concurrence et assurer un prix rémunérateur aux céréales, notamment les mil, sorgho, maïs.

iv. La Volonté d'Importation des Pays Membres du C.I.L.S.S. et de la C.E.A.O.

L'expérience du passé, avec l'existence de courants traditionnels et les importations récentes du Niger, du Sénégal et de la Mauritanie, confirme la volonté d'importation d'Etats de la Région. Par ailleurs, les accords commerciaux établis au sein de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) offrent un cadre légal et potentiel aux exportateurs maliens.

Tableau XIX. Comparaison Coûts de Production/Diverses Cultures

Table XIX. Comparison of Production Costs for Various Crops

	Yield (kg/ha)	Working Time (da/ha)	Monetary (MF/ha)	Return (MF)	Risk Index $\frac{C}{PY}$
	X	W	C	R	
<u>MILLET</u>					
Millet Zone (cultivation by hand)	650	65	1,370	300	0.07
<u>MILLET</u>					
In rotation-- peanut zone--with animal traction	1,000	58	6,273	443	0.20
<u>PEANUTS</u>					
In rotation-- peanut zone--with animal traction	1,300	70	22,334	424	0.43
<u>MILLET</u>					
In rotation-- southern Malian zone--with animal traction	1,000	50	7,697	486	0.24
<u>COTTON</u>					
In rotation-- southern Malian zone--animal traction	1,000	113	44,075	273	0.59

SOURCES: IER, June 1976--Ministry of Rural Development and Estimation and S. Michailof.

IV. COMMERCIALISATION; DESCRIPTION

A. Circuits - Modes de Commercialisation et de Distribution

Il faut distinguer la structure de commercialisation étatique de celle du marché libre ou parallèle.

1. La Structure de Commercialisation Etatique

Les principaux agents qui interviennent au nom de l'Etat sont:

- le mouvement coopératif
- les Opérations de Production
- l'O.P.A.M.
- le système bancaire: B.D.M./B.C.M.

a. Le Mouvement Coopératif

Le mouvement coopératif a pour mission d'assister les producteurs, d'assurer la liaison entre le monde rural et les services de l'Etat. Son organisation s'articule sur celle de l'Etat. Ses principaux animateurs sont des fonctionnaires.

Dans la commercialisation des produits céréaliers l'intervention s'effectue au niveau de la collecte primaire et de la distribution au détail.

i. La Collecte Primaire des Céréales

En principe, au niveau de chaque village, il existe une association coopérative, appelée groupement de producteurs. Au niveau de l'arrondissement¹ les groupements se rassemblent pour former la

¹ Structure administrative regroupant plusieurs villages et constituant l'échelon le plus bas dans l'organisation de l'Etat...

fédération primaire.

L'achat des céréales, essentiellement celui du mil-sorgho, s'opère par l'intermédiaire de ces groupements. Le chef d'arrondissement met à la disposition du groupement de producteurs les fonds et les sacs nécessaires à la réalisation de la demande initialement fixée sous forme de quota.

Le quota est une portion de la demande qu'un groupement doit fournir. Il est fixé lors de la réunion annuelle du comité céréalier de la région qui comprend: le gouverneur de région et ses subordonnés, les responsables locaux et régionaux de tous les services ayant des liens directs avec la production agricole; le service de l'Agriculture, le service de la Coopération, l'Inspecteur de l'O.P.A.M., etc... C'est ce comité qui procède aux estimations de la production, de l'auto-consommation et du disponible commercialisable. Ce disponible commercialisable est alors réparti entre les cercles,¹ les arrondissements et villages de la région.

Le volume de la demande est fixé par le comité céréalier.

Ainsi au début de la campagne de commercialisation, il ne s'agit plus que de réaliser ces objectifs quantitatifs. Avec les fonds et les sacs mis à leur disposition les groupements ou les villages procèdent aux achats. Après avoir réuni leurs quota, les responsables locaux, à l'aide de charrettes et de camions, transportent le produit de leur collecte au chef-lieu d'arrondissement.

Le produit céréalier ainsi collecté est mis en stock au niveau de la fédération primaire, dans ses magasins. C'est elle qui assure le transport et la remise des stocks au magasin O.P.A.M. au niveau du cercle.

¹Cercle : unité administrative regroupant plusieurs arrondissements

Les groupements sont censés recevoir des ristournes et compensations pour leur participation au ramassage et au transport. Selon les campagnes, les stocks collectés ne sont propriété de l'Office des Produits Agricoles qu'une fois réceptionnés au niveau du chef-lieu d'arrondissement ou de cercle.

Pour satisfaire la demande primaire, chaque village constitue ainsi un marché physique obligatoire du fait de l'institution du quota.

En effet, certains villages sont près de l'équilibre vivrier et, afin de ne pas compromettre cet équilibre fragile, le chef du village ordonne à ses acheteurs d'aller s'approvisionner dans des villages voisins où la situation semble meilleure. Ces marchés physiques s'observent dans les zones de production excédentaire: Centre et Séno-Dogon, etc...

Par ailleurs, l'action de collecte du mouvement coopératif en liaison étroite avec les services de l'Administration, s'effectue strictement dans des zones de production où il n'existe aucune opération. On dit alors que la coopération n'intervient qu'en zone diffuse.

ii. La Fonction de Distribution

Le groupement de producteurs distribue les grains en zone rurale. La quantité qu'il offre dans son aire géographique lui est fournie par le magasin O.P.A.M. du cercle ou de l'arrondissement. En effet, le groupement n'est pas autorisé à prélever sur le stock initialement collecté, aucune fraction destinée à la vente finale. Le paradoxe est qu'il vendra à prix nettement supérieur à son prix de collecte, un produit qui aura auparavant voyagé deux fois.

1 2 3

Groupement--Collecte--Remise Magasin O.P.A.M.

Groupement--Achat--Magasin O.P.A.M.--Distribution Consommation

1 2 3

Le groupement doit s'approvisionner au magasin O.P.A.M. du cercle,

Tableau XX. Organisation du Mouvement Coopératif

<u>Ministère de la Production</u>	
1. Niveau national	<u>Direction Nationale de la Production</u>
2. Niveau régional	<u>Direction Régionale de la Coopération</u>
3. Niveau du cercle	<u>Centre d'Assistance et de Contrôle</u>
4. Niveau arrondissement	<u>Fédération de Groupements Ruraux</u>
5. Niveau village	<u>Groupement Rural des Producteurs</u>

SOURCE: Direction Nationale de la Coopération et Etude des Structures de Prix et des Mécanismes de la Commercialisation Mils/Sorghos. IDET/CEGOS, 1976.

b. Les Opérations Mil et Riz

Les Opérations sont des organismes de développement dont l'action est centrée sur une culture principale, appelée culture motrice. Elles ont en charge l'encadrement technique du producteur, et lui assurent la fourniture des intrants modernes. Dans leurs zones de production, elles se substituent aux coopératives dans la collecte primaire des céréales qu'elles encadrent.

C'est ainsi que les Opérations Mil-Mopti et Mil-Kaarta ne collectent que du mil-sorgho pour le compte de l'O.P.A.M. et les

autres Opérations Riz-Ségou et Riz-Mopti, le paddy. Elles s'occupent du stockage dans la mesure de leurs moyens. Il appartient à l'O.P.A.M. d'assurer l'enlèvement du produit collecté et de l'acheminer vers ses centres de stockage.

Dans la situation actuelle leur rôle s'accroît par rapport à celui du mouvement coopératif. Ceci s'explique par la politique de production agricole qui accorde la priorité aux Opérations dans l'encadrement des producteurs. Leurs champs d'intervention s'étendent,

Cet état de fait crée certaines tensions entre la Direction de la Coopération et celle des Opérations. Sur le terrain, il semble que les techniciens des Opérations soient mieux écoutés que ceux de la Coopération, d'où des sources de conflits, voire de marginalisation de la coopération.

Le réseau d'encadrement est assez dense pour toucher le maximum de producteurs, dans un rayon de 10 à 20 km.

La constance du rapport qu'entretient l'encadreur de base avec le paysan l'emporte sur celle de l'agent de coopération qui, certainement à cause de son statut de fonctionnaire, serait à l'abri de toutes sanctions sérieuses. La qualité du service rendu par l'encadrement de l'Opération est supérieure à celle de la Coopération officielle.

c. L'Administration

Par ce terme, nous désignons les organismes qui interviennent directement au nom de l'Etat et du gouvernement. Ce sont:

- le Ministère de l'Intérieur avec les gouverneurs, les commandants de cercles et les chefs d'arrondissement;

- le Ministère des Finances; de l'Economie et du Commerce, avec ses services spécialisés: la Direction Nationale des Affaires Economiques¹, l'Office de Régulation et de Stabilisation des Prix (O.R.S.P.).

- le Ministère de la Production, avec en tête la Direction de l'Agriculture, etc...

Pour l'essentiel, l'Administration;

- fait des prévisions de production à partir desquelles elle détermine avec les comités céréaliers² le quota à commercialiser par région, cercle et arrondissement;

- arrête les modalités d'organisation des campagnes;

* la date d'ouverture de campagne;

* la distribution des fonds et de sacs en zone;

* contrôle, collecte et distribution inter-zone.

- fixe les prix à la production et le barème et les prix de détail des céréales.

L'Administration inspire et domine tout le processus de commercialisation primaire³;

d. L'O.P.A.M.: Office des Produits Agricoles du Mali

L'Office a été créé en 1965. Il a pour mission d'assurer la commercialisation des céréales (mil, sorgho, maïs, paddy, riz) et l'approvisionnement des consommateurs maliens. Il a un monopole

¹ Avec ses services spécialisés: les Directions du Commerce Intérieur, Commerce Extérieur, etc...

² Voir plus haut la définition.

³ Voir en Appendice la liste de tous les agents qui participent à la préparation et/ ou à l'exécution de la campagne de commercialisation.

d'achat et de vente des céréales de base. Il est placé sous la tutelle du Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce. Sa structure est la suivante;

i. Au Plan National

L'Office est coiffé par une direction nationale. Les principales divisions sont:

- la Division des Affaires Administratives et Economiques; elle gère le personnel et le matériel;
- la Division Financière et Comptable; elle s'occupe beaucoup plus de comptabilité que de gestion budgétaire et financière à proprement parler. Il semble que le rôle qui était initialement dévolu à cette division soit, en fait, assumé par la Direction Générale;
- la Division Commerciale, chargée d'assurer les achats et les ventes;
- le Service de l'Inspection Itinérante ayant en charge le suivi des relations avec les agences régionales et locales, et le contrôle du mouvement des stocks.

ii. Au Plan Régional

L'Office dispose d'une inspection régionale installée dans la capitale régionale et d'une agence au niveau du cercle gérée par un contrôleur.

Nous remarquons que l'organisation de l'Office s'arrête au niveau du cercle. De ce fait, il n'a aucun contact direct ni avec les producteurs, ni avec les groupements de base. C'est le premier paradoxe d'un organisme commercial qui n'a aucun contact direct avec ses fournisseurs ou les associations de ces derniers. Ceci

est à mettre en rapport avec le rôle de la division commerciale qui, en fait, n'a aucune activité commerciale au véritable sens du terme. Sa fonction est d'enregistrer les informations fournies par les différents intermédiaires: coopération, Opérations.

Avec l'appui de l'Administration, l'Office assure deux opérations:

- le financement de la campagne de commercialisation¹;
- le transport des produits .

Pour s'acquitter de ces deux tâches l'Office a recours au système bancaire et à l'Administration. En effet, il ne dispose pas de capitaux permanents indispensables à la couverture de ses besoins en trésorerie courante pour assurer l'exploitation et intervenir de façon régulière sur le marché. Son parc auto-mobile n'a pas une capacité suffisante qui puisse lui permettre de ne faire appel à l'extérieur que pour une faible partie du volume commercialisé à évacuer sur les centres de stockage.

De ce fait, toutes les conditions sont créées pour maintenir l'Office dans une situation de dépendance matérielle, financière et humaine vis-à-vis de l'Administration.

Dépourvu de toute autonomie commerciale réelle et dynamique, l'Office ne semble pas correspondre à ce qui est défini dans son objet social.

e. Le Système Bancaire

Les achats primaires sont effectués à l'aide des crédits de

¹ Voir paragraphe sur le financement.

campagne consentis par la Banque de Développement du Mali; B.D.M, à l'O.P.A.M. Ces crédits sont des ressources de réescompte provenant de la Banque Centrale du Mali; B.C.M.¹

f. Le Circuit du Groupe d'Etat

La pièce maîtresse de la commercialisation des céréales de base au Mali est théoriquement le groupe O.P.A.M.-Coopération. Cependant, le schéma suivant nous enseigne que l'O.P.A.M. n'intervient que tardivement:

- (1) Producteurs
- (2) Groupement de Producteurs (G.P.)
- (3) Fédérations de G.P.
- (4) Magasin O.P.A.M. du Cercle
- (5) Magasin Régional Zone de Production
- (6) Magasin Régional Zone Déficitaire
- (7) Consommateur Rural
- (8) Coopératives Urbaines
- (9) Consommateur Urbain

L'Office n'intervient qu'au point n° 4 pour la prise en charge effective des stocks et l'organisation des mouvements entre les zones (dispatching).

Ces transferts sont gênés par l'état des pistes, des routes et les capacités offertes ou disponibles volontairement, et qui constituent un goulot d'étranglement. Il en résulte de longs délais de livraison et les produits subissent de mauvaises conditions de ma-

1

Voir paragraphe financement.

nutention et d'entreposage.

Après son action d'achat (très souvent à l'exclusion des marchés traditionnels, mais à des points de collecte qui correspondent en fait à des villages entiers), la coopération cède sa place à l'Office au niveau du cercle pour la gestion des stocks.

L'Office procède à ce niveau à des mouvements qui sont des transferts résultant des demandes des centres urbains et des zones déficitaires, demandes définies et arrêtées par l'Administration avec l'appui technique de la coopération.

La fonction de distribution semble échapper à l'Office. A ce stade, également il obéit à des ordres. La faiblesse financière actuelle des coopératives altère encore davantage la réalisation de cette fonction.

2. La Structure de Commercialisation du Marché Libre

Juridiquement, le marché libre des céréales aux niveaux de la collecte primaire, du gros et du demi gros et du détail n'existe pas. Mais la réalité est toute autre. Il a toujours existé des marchés physiques de céréales de base sur tout le territoire du Mali. Les principaux sont, d'ouest en est: Kita et sa zone, Konodimini (Ségou), Yorosso (par Koutiala), Diafarabé dans le delta; au sud, nous avons Niena, etc..., sur le plateau, Dogon, Séno, Bankaro, Koro, Dialassabougou, etc... Ces marchés sont régulièrement approvisionnés par les producteurs directs qui y vendent hebdomadairement.

Les quantités varient de 10 à 200 kg par vendeur, en fonction de ses capacités de transport (par ânes, charrettes) d'une part, et d'autre part, de la période de l'année: début de campagne, début

d'hivernage, après les 2ème ou 3ème sarclage.

Pour assurer la liaison avec les marchés terminaux situés dans les chefs-lieux ou dans de grandes agglomérations rurales ou semi-urbaines, trois intermédiaires agissent. Ce sont:

- le collecteur,
- le commerçant grossiste ou demi-grossiste,
- le détaillant.

a. Le Collecteur

C'est un marchand qui fréquente assidûment tous les marchés forains (qui ont lieu une fois par semaine) d'un ou de plusieurs arrondissements d'un même cercle. Il fait commerce de toutes autres marchandises, d'au moins d'une gamme assez variée. Les céréales qu'il collecte ne constituent qu'un produit parmi les autres de son commerce. Il est présent pratiquement tout le temps.

Il achète directement aux producteurs, selon la loi de l'offre et de la demande. Du fait de son statut clandestin, son rayon d'action se trouve limité pour la circulation des grains.

Il revend (alors) partie à des grossistes, partie à des détaillants, partie à des consommateurs ruraux ou urbains.

b. Le Commerçant Grossiste et/ou Demi-Grossiste

En général, c'est une personne assez fortunée, connue dans la région et disposant de moyens d'intervention, financiers et de transport assez importants.

Les céréales ne représentent qu'une faible partie de son chiffre d'affaires. Mais elles peuvent présenter des gains appréciables

lorsque des opportunités de spéculation existent. Sous ses ordres travaillent des collecteurs, d'autres mandataires, souvent des alliés résidents dans la zone de production. Son activité peut toucher plusieurs régions et, voire, les pays voisins. Du fait du risque couru (confiscation du produit et/ou amende), il limite souvent son action à des exportations non contrôlées, car l'entrée des villes nationales présente des dangers, d'où l'entretien d'un processus de corruption.

c. Le Détaillant

On trouve dans cette catégorie des propriétaires de petites échoppes, de magasins, et des étalagistes sur le marché public. Ils sont tolérés.

Selon qu'ils sont proches des marchés de grain, ils s'y approvisionnent régulièrement par petites quantités.

Pour la distribution du mil/sorgho, les femmes tiennent un rôle dominant, tant en milieu rural qu'urbain.

3. Le Circuit

Il n'est pas linéaire: du type producteur - collecteur - grossiste - détaillant. La circulation des grains existe au niveau du village, d'un village à un autre, médiatisée par le marché hebdomadaire. La circulation des grains obéit à des flux traditionnels que le Plan tend à établir avec l'existence des Opérations de Développement. Nous avons parlé des marchés physiques de Kita, Yorosso, Niena et Diallassabougou, pour illustrer la pérennité d'un circuit qui date. L'amélioration des échanges passe par l'intégration des chapelets de marchés forains et des marchés importants du

type Yorosso ou Dialassabougou qui traitent plusieurs milliers de tonnes (voir Opération Mil-Mopti pour Dialassabougou et CMDT pour Yorosso).

La commercialisation à longue distance existe car les caravanes descendent toujours jusqu'à Bankass et à Koro; de même, ces cercles connaissent un échange frontalier intense. De par leurs actions, les opérateurs pourraient mieux intégrer les différents circuits et marchés si la législation économique le leur permettait.

B. Les Parts de Marchés

1. Les Objectifs de Commercialisation

a. L'Etablissement des Objectifs

Il a été déterminé, zone par zone, les besoins d'auto-consommation de semences, les pertes et fuites, le stock paysan. Ensuite on a estimé la demande des ruraux non agricoles.

La confection d'une balance a permis de définir le disponible commercialisable, ou le déficit, par zone:

" Sur ce disponible commercialisable est prélevée la part du " commerce officiel, assurée par l'O.P.A.M."¹

En partant du niveau actuel des volumes commercialisés par l'O.P.A.M., et ceux réalisés sur le "circuit libre" le Plan a établi les objectifs de commercialisation officielle.

Cette position des planificateurs maliens confirme l'existence de 2 marchés importants de céréales mil/sorgho/maïs. Cependant cette attitude est en contradiction avec l'octroi d'un monopole de commercialisation au seul groupe d'Etat, l'O.P.A.M.

¹ page 54, Plan Malien

La même analyse appliquée aux "Ressources et Emplois du Riz" met en évidence qu'une place est accordée au circuit libre. La place du circuit libre du riz n'occupe (cependant) que le 1/3 du marché total. Cela est également compréhensible - le riz est une production assez intégrée du fait des Opérations et de l'Office du Niger.

L'Office du Niger et les Opérations Riz-Ségou et Mopti encadrent et commercialisent le volume le plus important de la production et usinent la quasi-totalité du riz vendu à l'O.P.A.M.

Le Plan de développement 1974-78 accorde un rôle certain au commerce libre des céréales. L'analyse des tableaux "Ressources et Emplois des mils/sorghos/maïs" durant le Plan quinquennal met en évidence:

- que la part du circuit-libre représentera durant l'exécution

du plan: 1.9 fois celle de l'O.P.A.M. Cette part évoluera:

* de 1,9 fois à 1,46 en 75-76,

* 1.33 en 77-78, et

* 1.25 en 78-79;

- en part du marché, le circuit libre représente; * 65.54%

* 59.39%

* 63.34%

* 57.13%

* 55.64%

Pendant l'exécution du Plan quinquennal la part du marché libre sera supérieure à celle du Marché Officiel représenté par le groupe O.P.A.M.-Coopération.

2. L'Importance des Echanges

Il y a lieu de distinguer les échanges relatifs au paddy et au riz, de ceux du mil et du sorgho.

a. Les Echanges du Paddy et du Riz

La commercialisation primaire du paddy était dominée, jusqu'à ces dernières années, par l'Office du Niger. Depuis 1974, la part des Opérations Riz (Ségou et Mopti) s'accroît. Les paddys collectés par les Opérations sont propriété de l'O.P.A.M., ils sont usinés par l'Office du Niger et la Rizerie de Sévaré-Mopti.

Le volume du paddy commercialisé évolue favorablement, il passe de 23,895 tonnes en 1961-62 à 100,000 tonnes, en 75-76, soit une augmentation de 400%. La croissance annuelle est de 15%; des baisses importantes ont été enregistrées en 1964-65, 1965-66 et surtout en 1968-69 et 1972-73.

Exprimée en pourcentage de la production, la commercialisation connue a été en moyenne de 24,84%. Au cours des cinq dernières années, plus de 25% du paddy étaient commercialisés. Le retour à un régime des eaux normales, avec l'existence des crues (1974-75, 1975-76) a permis d'approcher les 40%.

Il est difficile de mesurer la part du marché parallèle. Cette part doit avoisiner les 10% selon certaines sources. Une partie de ce volume, hors marché officiel, est distribué dans les pays voisins, et l'autre partie transformée et vendue au détail dans certains centres urbains.

b. Echanges Mil/Sorgho

La connaissance des quantités respectives commercialisées ou

auto-consommées, n'est pas une chose aisée. Les estimations des quantités commercialisées varient de 10 à 20%, en pourcentage de la production totale. Le dualisme commercial qui caractérise le marché du mil et du sorgho, n'aide pas à l'appréciation correcte du volume des échanges. Le Marché Officiel, géré par l'Office Malien des Produits Agricoles, a commercialisé en moyenne 4% de la production totale de mil et de sorgho. Le volume commercialisé par le marché libre portant sur 6%. Depuis 1965, on peut observer:

- que le volume commercialisé par l'O.P.A.M. a toujours été plus faible que celui acheté par le marché privé aux producteurs,
 - qu'en année considérée comme bonne, offrant un certain surplus, le Marché Libre a drainé 1,5 fois plus que le groupe étatique.
- Si l'on ajoute les estimations d'exportations non contrôlées, on peut dire que le marché parallèle commercialise deux fois plus que l'O.P.A.M. Dans cette situation, le volume total échangé entre les producteurs et les acheteurs primaires atteint 18 à 20% de la production totale,
- que dans les années déficitaires, il y a une contraction de l'offre primaire.

Le tableau XXII illustre ces observations.

Table XXI.

Paddy: Production, Marketing, and the Percentage
Marketed of Total Production
1961/62 - 1975/76 (1,000 Tons)

Paddy: Production, Commercialisation et Pourcentage
de la Production Totale Commercialisée
1961-62 à 1975-76 (en milliers de tonnes)

	<u>61/62</u>	<u>62/63</u>	<u>63/64</u>	<u>64/65</u>	<u>65/66</u>	<u>66/67</u>	<u>67/68</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>
Production	144.9	200.1	188.6	129.862	165	158.468	171.756	134.384	161.794	137.395	157.13	115.9	130	250	260
Marketed/ Commercialisé	23.895	27.787	30.801	27.329	26.181	32.880	35.328	26.303	38.9	39.5	50.5	30	59	84	100
% Marketed/Production Commercialisé/Production	16.5	13.9	16.3	21.0	15.9	20.7	20.6	19.6	24.0	28.7	32.1	25.9	45.4	33.6	38.5

SOURCE: Office du Niger - and others.
- et autres.

Table XXII.

Millet-Sorghum: Production, Marketing and the Percentage Marketed of Total Production
1961/62 - 1975-76 (1,000 tons)

Mil-Sorgho: Production, Commercialisation et Pourcentage de la Production Totale Commercialisé
1961-62 à 1975-76 (en milliers de tonnes)

	<u>61/62</u>	<u>62/63</u>	<u>63/64</u>	<u>64/65</u>	<u>65/66</u>	<u>66/67</u>	<u>67/68</u>	<u>68/69</u>	<u>69/70</u>	<u>70/71</u>	<u>71/72</u>	<u>72/73</u>	<u>73/74</u>	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>
Production	827	867	863	651.2	721	737.4	830	557.7	602.5	715.4	715	624.2	660	800	(850)
Marketed Commercialisé	19.920	28.518	16.326	17.418	25.921	56.636	60.323	8.325	26.0	11.885	28.600	9	10	48	(57)
Free Marketed Librement Commercialisé	29.88	42.777	24.489	26.127	38.882	84.954	90.484	12.468	39.0	17.828	42.900	13.5	15	72	(85.5)
Total Marketed Total Commercialisé	49.8	71.295	40.815	43.545	64.803	141.59	150.807	20.813	65.0	29.713	71.500	22.5	25	120	142.5
Marketed/Production (%) Commercialisé/Production	2.41	3.29	1.89	2.67	3.60	7.68	7.27	1.49	4.32	1.66	4.00	1.44	1.52	6.00	6.71
Free Market/Production (%) Libre Commercialisé/ Production (%)	3.61	4.93	2.84	4.01	5.39	11.52	10.90	2.24	6.47	2.49	6.00	2.16	2.27	9.00	10.06
Total Marketed/Production (%) Total Commercialisé/ Production (%)	6.02	8.22	4.73	6.68	8.99	19.20	18.17	3.73	10.79	4.15	10.00	4.50	3.79	15.00	16.77

SOURCE: OPAM - and other authorities.
et autres autorités.

3. Le Financement des Opérations de Commercialisation

Le dualisme qui marque la politique de production agricole se retrouve dans le mode de financement des opérations de commercialisation des produits agricoles.

a. Le Financement des Opérations Relatives aux Cultures Industrielles

i. Opérations Coton et Dah

La Compagnie Malienne de Développement des Textiles (C.M.D.T.) encadre les producteurs de coton et de dah, achète le coton-graine et assure la transformation des produits. Le coton-fibre et les graines sont livrés à la S.O.M.I.E.X. pour la vente finale. Les opérations d'achat sont payées sur fonds de la C.M.D.T., fonds avancés par la Banque de Développement du Mali (B.M.D.). La vente à la S.O.M.I.E.X. est à 90 jours; les charges financières étant à la charge de la C.M.D.T. Son statut de société lui donne un accès direct au crédit bancaire lui permettant de financer ces opérations. Le volume minimum est fonction des prévisions de production et des achats sur ses 4,000 marchés et points d'achats.

ii. La Commercialisation de l'Arachide

A la différence de la C.M.D.T. qui est une société dans laquelle l'Etat Malien est majoritaire, l'Opération Arachide et Cultures Vivrières (O.A.C.V.) est une structure de production, placée sous la tutelle du Ministère de la Production.

Pour son fonctionnement, les ressources proviennent du barème et du financement conjoint B.I.R.D./F.A.C./Mali.

Le barème de ventes d'arachides à la S.O.M.I.E.X. et à la

S.E.P.O.M. procure des ressources destinées au budget de fonctionnement de l'O.A.C.V. Ces ressources du barème se substituent à la part du budget d'Etat initialement destinée à l'O.A.C.V. La S.E.P.O.M. (Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali) et la S.O.M.I.E.X. (Société Malienne d'Import-Export) ont le monopole de la commercialisation de la transformation des arachides avec la S.E.P.A.M.A. A ce titre, elles "pré-financent la commercialisation et fournissent la sacherie"¹ à l'O.A.C.V. Les fonds proviennent directement de ces sociétés. Cependant, l'O.A.C.V. est amenée (souvent) à pré-financer la commercialisation primaire, dont elle a la charge. Début Novembre, l'O.A.C.V. prépare et présente un plan de financement à la S.E.P.O.M. et à la S.O.M.I.E.X., l'exécution de ce plan est échelonnée de Novembre à Mars. Ces sociétés disposent de ressources de réescompte auprès du système bancaire (Banque de Développement du Mali et Banque Centrale du Mali). Ces opérations engendrent des retards importants.

iii. Les Opérations de Commercialisation des Céréales

L'Office des Produits Agricoles du Mali est l'agent principal qui intervient. En Octobre de chaque année, il introduit un dossier de financement auprès de la Banque de Développement du Mali. Ce dossier mentionne l'état des stocks, les ventes, l'état des ressources de l'Office. La B.D.M. présente ce dossier au réescompte de la Banque Centrale du Mali. Après examen et accord de la B.C.M., les fonds ainsi mis à la disposition de l'O.P.A.M. seront débloqués en deux tranches par la B.D.M. Le deuxième déblocage n'a lieu qu'après la justification des fonds de la première tranche; la justification porte sur l'emploi des fonds. L'Office émet les ordres

¹Rapport de l'O.A.C.V., 1974-75, page 64.

de transmission à ces acheteurs. Les chèques sont remis aux gouverneurs de Régions, qui les font parvenir aux commandants et chefs d'Arrondissement pour les opérations d'achat s'effectuant en zone diffuse. Les directeurs des opérations Riz et Mil retirent leurs chèques des agences régionales de la B.D.M.

Il y a lieu de dissocier les achats primaires de paddy effectués par l'Office du Niger. Cet office est financé par la B.D.M. Il livre du riz à l'O.P.A.M. et usine une fraction du paddy collecté par les autres structures de commercialisation pour le compte de l'O.P.A.M.

Le mode de financement des opérations de commercialisation des céréales se révèle assez complexe avec l'intervention de plusieurs structures et agents. Depuis quelques années, des négociations longues et difficiles sont nécessaires pour l'obtention de ces ressources de réescompte. En effet, l'important déficit de plus de 30 milliards FM, accumulés par l'O.P.A.M., du fait des importations massives des années 1972-73, 1973-74 et les pertes actuelles, et également le caractère paritaire de la B.C.M. ne facilitent guère la tâche des administrateurs de l'O.P.A.M.

4. Approvisionnement du Monde Rural en Facteurs de Production

L'objet social de la S.C.A.E.R. (Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural) est défini comme suit: approvisionner le monde rural en matériel agricole, assurer la mise en place de la "politique de développement du monde rural", et l'activité de crédit agricole et de l'élévation du niveau technique des paysans. Il a le monopole d'achat et de distribution des intrants agricoles. Les fournisseurs de la S.C.A.E.R. sont la S.I.S.C.O.M.A. (Sénégal) et

d'autres firmes africaines et/ou européennes, et depuis 1976, la S.M.E.C.M.A. (Mali) et l'Opération Traitement des Semences et Conservation des Récoltes (Mali). La S.M.E.C.M.A. fabrique des charrues, multicultureurs et trains de roue pour charrette.

L'Opération Traitement des Semences et Conservation des Récoltes "conditionne et formule les produits de traitement: HCH, lindane, fongicides mil, fongicides coton". C'est en Avril que les services de commande de la S.C.A.E.R. recensent tous les besoins solvables en matériel. Les appels d'offre sont lancés. A la conclusion du marché, la S.C.A.E.R. paye un acompte de 30%, puis 20% à la réception des documents d'expédition du matériel, et le reste, 50%, par une traite à 120 jours. La C.M.D.T. absorbe dans sa zone 85% des ventes de la S.C.A.E.R. Le reste se partage entre les Opérations Arachide, Riz et Mil. Jusqu'à 1976, le crédit était essentiellement à court terme (1 an). Avec la suppression des subventions et l'appui technique (distribution) des opérations, les paysans encadrés peuvent bénéficier d'un crédit à moyen terme (3 ans).

a. L'Approvisionnement des Producteurs en Intrants

Il faut distinguer le circuit des Opérations du circuit direct autrement appelé circuit au "comptant".

i. Le Circuit des Opérations

Le groupe des Opérations est le principal client de la S.C.A.E.R. On estime à plus de 90% les ventes de matériel et d'engrais effectuées par le circuit des opérations. Les Opérations, y compris la C.M.D.T., recensent les besoins des paysans "encadrés",

et passent une commande à la S.C.A.E.R. Elles reçoivent une commission de 5%¹. Ni la C.M.D.T., ni les Opérations n'avalisent les producteurs, les ventes se font à crédit; le matériel (multiculteur, charrue, etc...) bénéficie du crédit à moyen terme (3 ans); les engrais sont à court terme.

ii. Le Circuit des Paysans ne bénéficiant pas de l'assistance ,
d'une opération

Ils s'approvisionnent au magasin S.C.A.E.R. du cercle. Les paiements se font au comptant. A cet effet, la S.C.A.E.R. a créé et géré 30 magasins.

Quelques remarques s'imposent:

- l'essentiel du matériel est drainé vers les zones opérations où la S.C.A.E.R. joue un rôle de centrale d'achats. Elle n'a aucun contact avec les producteurs,

- il n'apparaît nulle part une participation des coopératives paysannes,

- la part du matériel payé par les cultures de rente représente la quasi-totalité du chiffre d'affaires de la S.C.A.E.R.: 85% avec la seule C.M.D.T., le reste allant à l'O.A.C.V.

5. Approvisionnement en Biens de Consommation

La S.O.M.I.E.X., Société Malienne d'Import-Export, a le monopole des biens essentiels de consommation courante. Elle dispose de 150 points de vente et boutiques, répartis dans les 42 cercles du Mali. Elle distribue le sucre, le sel, les allumettes, l'huile d'arachide, dont les prix sont fixés par le Ministère du Commerce

¹ Cette commission est destinée à couvrir les frais de distribution du matériel.

(Direction des Affaires Economiques).

La S.O.M.I.E.X. connaît elle aussi des difficultés sérieuses. Son autonomie de gestion ne semble pas assurée, comme l'indique le Rapport d'activité de 1974, page 4:

" La gestion d'une entité de la nature de la S.O.M.I.E.X., et dans le contexte malien est une éternelle lutte:... - lutter contre les autorités administratives qui s'insèrent dans la gestion... Insatisfaits de leur droit de contrôle et de regard, ils veulent se substituer à nos agents pour des problèmes pour lesquels ils n'ont pas la formation requise. Nous sommes traités de voleurs, de trafiquants, d'affameurs du peuple, et les menaces fusent de partout..."

Cette situation altère très souvent le niveau des ventes de la S.P.M.I.E.X. aux coopératives et aux fédérations primaires.

La S.O.M.I.E.X. a connu des problèmes d'approvisionnement dus à la forte concurrence du commerce privé aidé par la corruption.

En effet, le commerce privé peut contourner les lois de la douane et du respect des prix homologués. Aussi, des pénuries artificielles sont créées, les premiers à en souffrir sont les producteurs directs.

Comme pour l'O.P.A.M., le transport constitue un goulot d'étranglement pour la S.O.M.I.E.X., surtout pour ses marchandises en provenance du Sénégal. Le coût du transport se trouve aggravé par diverses taxes.

On peut constater que souvent la pénurie est artificielle, du fait que tout simplement les gérants des boutiques S.O.M.I.E.X. et des coopératives ont vendu tous leurs stocks, stocks de produits sensibles (sel, sucre, thé, etc...) aux commerçants privés locaux.

Le Rapport d'activité de 1974 ajoute (page 20):

" En fin de compte, seule une minorité parvient à accéder au tarif homologué et le paysan que l'on entend protéger en

TABLE XXIII.
Imports and Exports of Millet/Sorghum, Rice and Maize, 1960/61-1975/76 (1,000 tons)
Importations et Exportations de Mil/Sorgho, Riz et Mais, 1960-61 à 1975-76 (en milliers de tonnes)

	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75
	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	74/75	75/76
<u>Millet/Sorghum</u>															
<u>Mil/Sorgho</u>						6.8	10.0		19.438 ^a		26.980	27.848	65.000	91.214 ^b	
Imports															
Exports			2.4					7.460	2.237 ^a	15.0	15.0	15.0	5.0 ^b		
<u>Rice</u>															
<u>Riz</u>						4.5			21.444 ^a	9.500	10.799	35.490	46.223	70.992	20.080
Imports															
Exports	12.582	14.999	5.233	1.115	3.704 ^c						4.0 ^b				
<u>Maize</u>															
<u>Mais</u>						1.5			35.5 ^a	24.000	4.930	.118	49.003	67.667 ^b	

SOURCES: Kansas State University Food and Grain Institute, A Study and Plan for Regional Grain Stabilisation in West Africa, 1970.
 Direction Nationale de la Statistique du Mali.
 Warda, Rice Statistics Yearbook, 1975.

maintenant officiellement les prix à un niveau artificiellement bas, fait en définitive les frais et demeure le grand perdant¹".

6. Les Echanges Extérieurs de Céréales

L'examen des statistiques officielles et d'autres sources font apparaître l'importance d'un courant d'échanges importants entre le Mali et l'extérieur. Le tableau XXIII donne l'évolution des échanges.

Ce tableau indique toute la difficulté que nous rencontrons pour évaluer les échanges céréaliers du Mali. De 1960-61 à 1964-65, le Mali fut exportateur net de riz. Depuis 1968-69, il fut importateur net de ce même produit. Le volume des importations a triplé de 1968-69 à 1974-75. Des rapports établis pour d'autres travaux, et des entretiens que nous avons eus avec les autorités du pays, il ressort qu'il existe un important courant d'exportations non contrôlées. Ces fuites semblent importantes, notamment en direction de la Mauritanie, du Niger et de la Haute-Volta.

C. Politique de Commercialisation: Essai d'Interprétation

Les objectifs de la politique de commercialisation sont:

1. accroître l'efficacité de la commercialisation,
2. faciliter la commercialisation pour encourager les achats d'intrants et de biens de consommation,
3. protéger les paysans contre les monopoles et les monopsones,
4. assurer l'approvisionnement des centres urbains et des régions déficitaires,

¹ souligné par nous, BAH B.

5. assurer des prix bas à la consommation compatibles avec la politique des Revenus¹,

6. dégager des revenus au profit de l'Etat.

Nous essayerons d'examiner chacun de ces objectifs.

1. Objectif visant à accroître l'efficacité de la commercialisation

L'efficacité d'une méthode, d'une structure ou d'un système s'entend par sa "capacité de produire le maximum de résultat avec le minimum d'effort, de dépense"².

La mobilisation de toute l'Administration semble indiquer que le but n'est pas atteint. La commercialisation des céréales, principalement du mil/sorgho/maïs, fait l'objet d'un partage entre deux circuits: le circuit libre et le circuit officiel. Du fait de la particulière sensibilité des produits céréaliers, l'analyse de la commercialisation au cours des 10 dernières années révèle que face aux intérêts des consommateurs et des producteurs, beaucoup d'efforts restent à faire pour assurer cet objectif d'efficacité.

Cependant, on peut avancer, tout en tenant compte des situations socio-politiques, que l'inorganisation des agents de commercialisation a été facteur déterminant. Du fait de la confusion entretenue autour de la notion de "commerce traditionnel" de céréales et par extension à l'ensemble du commerce privé, il résulte que

¹ " Le revenu per Capita atteindra 38,000 FM en 1978 contre 29,500 FM en 1972. Ce revenu moyen est encore modeste. Il reflète mal la disparité des revenus entre urbains et ruraux dont les structures de consommation sont profondément différents. En l'absence de tout renseignement sur les revenus et leur répartition, il est impossible pour l'instant de définir une politique précise." (Plan 1974-78, page 26).

² Définition de l'efficacité selon le Dictionnaire: Petit Robert.

le jeu (simple) de l'offre et de la demande est altéré. La confusion porte sur la nature, le rôle des agents privés. Des mesures répressives empêchent la fourniture d'un service aussi important. Pendant ce temps, la structure d'Etat n'arrive pas à se substituer à l'autre structure qui n'a pas déperî, mais a seulement changé de méthodes. D'une situation initiale avec un seul marché, on se trouve face à un dualisme où les règles ne sont pas précises. Le Plan accorde une place plus importante au marché libre, tandis que d'autres textes octroyent un monopole au groupe d'Etat.

a. Les Conséquences

i. Au Niveau du Producteur

La Commercialisation fait intervenir dans le monde rural plusieurs acteurs. Cette multiplicité ne facilite pas la tâche aux producteurs qui, s'ils sont dans une zone de polyculture doivent obligatoirement offrir leurs produits sur plusieurs marchés.

Par ailleurs, en situation normale, c'est-à-dire lorsque l'offre atteint des niveaux importants, son absorption pose des problèmes.

Plusieurs facteurs interviennent dans la non-satisfaction de cette offre:

1. la faiblesse du secteur d'Etat à procéder à des achats massifs pendant une longue période,
2. le système des quota,
3. la capacité financière du groupe O.P.A.M.-Coopération,
4. la limitation de l'accès du marché des céréales au commerce privé qui, de ce fait, use de toutes sortes de moyens licites et illicites pour assurer ses achats.

Les transactions vont porter sur des quantités qui ne permettront pas aux producteurs de réaliser leurs objectifs initiaux.

On peut citer l'O.A.C.V. :

" Le prix officiel du mil est de 32 FM/kg. Cependant, de Novembre à Août 1975, il était aisé de trouver partout du mil entre 20 et 25 FM/kg. Selon les cercles et la période, il est aussi incontestable qu'une fraction importante de la production commercialisable n'a pas trouvé de preneur... en raison de l'opposition de l'O.P.A.M., de la Coopération et de l'O.R.S.P., il n'a pas été possible d'obtenir... la prise en charge de l'organisation de la commercialisation des céréales par l'O.A.C.V. dans sa zone..."¹

Quelquefois ce sont des capacités de stockage qui limitent les volumes des achats.

ii. Au Niveau du Consommateur

Selon sa zone de résidence et ses capacités monétaires, le consommateur a le choix de se porter sur l'un ou l'autre marché. Mais ceux des grands centres urbains, situés en zone déficitaire, se trouvent pénalisés du fait que les coopératives connaissent des difficultés financières et ne reçoivent plus leur quota de l'O.P.A.M. Ils ne bénéficieront pas du prix garanti et ils sont contraints de se porter sur le marché libre.

2. Objectif visant à faciliter la commercialisation pour encourager les achats d'intrants et de biens de consommation

Cette idée transparaît à travers les lignes des textes officiels. L'observation des faits indique que les liens de dépendance ne sont pas aussi évidents. En effet, l'approvisionnement du monde rural semble pour le moment être l'apanage des organismes de production: les Opérations (riz, mil, arachide, coton). Parmi

¹ Page 83: O.A.C.V. Rapport 1974-75/O.A.C.V.

les Opérations, celles qui encadrent des productions ayant un débouché garanti telles que le coton et l'arachide distribuent la quasi-totalité du matériel dans leur zone¹. Or, malgré leur force d'achat, la C.M.D.T. et l'O.A.C.V. ne commercialisent guère de céréales. La liaison n'est pas faite. Il en est de même pour l'approvisionnement des campagnes en biens de consommation. Le réseau S.O.M.I.E.X. et les coopératives de distribution sont plutôt actifs dans les chefs de cercle².

3. Objectif visant à protéger les paysans contre les monopoles et les monopsones

Un régime de monopole est un "régime soustrayant, une entreprise ou une catégorie d'entreprises du régime de la libre concurrence et leur permettant de devenir maîtres de l'Offre sur le Marché".

La situation contraire est appelée le monopsonne où un groupe devient maître de la demande sur le marché.

Protéger le paysan revient à dire probablement le contrôler dans son action d'échanges avec les autres partenaires socio-économiques. La législation économique malienne a prévu pour les paysans organisés au sein des groupements de producteurs, rassemblés en fédération, etc... un système de protection. Mais les producteurs n'ont aucune influence directe sur l'offre quand ils sont face au marché d'Etat. La détermination d'un quota et la fixation d'un prix d'achat ne laissent au producteur qu'un rôle passif. Le

¹ Voir le paragraphe relatif aux intrants.

² Voir le paragraphe relatif à l'approvisionnement en biens de consommation.

monopsonne d'Etat se réalise avec l'appui de l'Administration. En situation normale (1974-75, 1975-76) le monopsonne pénalise le producteur de céréales. En effet des quantités importantes restent dans les zones de production. Les offres partielles appréciables ne sont pas absorbées. L'écoulement des excédents à moyenne et longue distance se heurte à la législation économique. Dans les zones enclavées, loin des centres urbains demandeurs, les prix s'effondrent d'une part et, d'autre part, l'excédent d'offre n'est pas absorbé par le marché libre du fait du risque couru.

Il faudra attendre la participation consciente des producteurs à la gestion des groupements (amorcé dans la zone O.A.C.V. concernant l'arachide) pour espérer voir se réaliser une protection des producteurs de céréales. Pendant que les écarts entre les prix garantis ou officiels et les prix libres se fixent à un niveau toujours important, le groupe d'Etat n'arrive pas à assurer à tous les consommateurs la garantie des prix officiels.

Par ailleurs, la législation économique entrave l'écoulement sur le marché des quantités importantes qui auraient permis d'accroître la tendance à la baisse des prix libres, observés sur les marchés des autres capitales régionales: Ségou, Mopti, etc...

4. Objectif visant à assurer l'approvisionnement des centres urbains et des régions déficitaires

C'est certainement l'objectif le plus clairement défini. Pour le réaliser, d'importants moyens matériels sont mis en oeuvre, avec l'appui constant de l'Administration. Le mouvement des céréales et l'implantation des centres de stockage l'attestent.

Le réseau des coopératives urbaines de distribution confirme cette politique, de même que l'existence des points de vente de l'O.P.A.M.: 19 à Bamako, d'autres à Bourem et Gao.

5. Action de Stabilisation

a. Action et Efficacité des Agences Publiques sur le Niveau des Prix

Le prix des céréales est fixé par décret. L'O.P.A.M. n'a aucune influence, aucune capacité d'imposer ses vues au moment où l'on arrête les barèmes des prix des céréales. Le rôle de l'Office de Régulation et de Surveillance des Prix (O.R.S.P.) semble prédominant. Cet organisme qui peut être assimilé à une agence de péréquation impose pratiquement sa volonté au stade de la péréquation des barèmes des céréales. Au niveau du gouvernement et des instances politiques, le critère qui paraît déterminant, est le taux de salaire urbain. La politique des revenus qui s'identifie plutôt à une politique de salaire (ou de péréquation généralisée au sein du groupe d'Etat et des secteurs qu'il contrôle) fixe le niveau des prix. Le contrôle du niveau des prix des céréales échappe complètement au contrôle de l'O.P.A.M.

b. Les Variations Saisonnières

Du fait de la sensibilité des marchés des céréales, qui a amené les autorités à intervenir dans le jeu de la commercialisation, la stabilisation des prix demeure un objectif permanent quelles que soient les périodes. C'est un objectif de politique économique. Le niveau des prix des céréales dans les centres urbains a évolué

beaucoup plus rapidement que celui du taux de salaire, Les écarts entre prix consommateur garanti et prix du marché s'amplifient, Il faut attendre une "longue période normale" pour voir le prix du mil/sorgho amorcer une tendance à la baisse, du fait de l'existence d'un important surplus. L'action de stabilisation reste potentielle, en aucune façon le Marché d'Etat dans sa totalité n'a répercuté ces quantités disponibles pour faire baisser les prix, notamment dans les zones classées déficitaires.

L'action de stabilisation officielle se heurte à la rigidité des prix officiels.

La stabilisation par une maîtrise réelle des circuits d'achat et de distribution, constitue un problème à résoudre.

Les rigidités soulignées sont d'ordre institutionnel, L'élargissement des marchés, l'amélioration de la gestion du groupe d'Etat, et surtout l'accès aux décisions des producteurs, restent des préalables à l'instauration d'une politique courageuse de stabilisation.

6. Conclusion partielle

a. Les Comportements du Groupe d'Etat Face aux Variations de l'Offre et de la Demande

H. 1 Situation où les prix producteurs sont "bas" sur le marché libre (PE = Prix officiel; PM = Prix du marché)

Dans ce cas, les producteurs qui ont satisfait leur quota restent avec un "excédent", La rente (PE - PM) constitue un manque à gagner pour le producteur du fait de la faiblesse des ressources du groupe d'Etat ou souvent du fait de l'étroitesse

dè ses capacités de stockage.

H. 2 Situation où le prix officiel est inférieur au prix du marché

Dans ce cas, le commerce privé aura tendance à intervenir; aussi offre-t-il en début de campagne un prix nettement plus élevé que le prix officiel.

Pour faire face à la situation, l'O.P.A.M. s'appuyera davantage sur l'Administration. Seuls quelques producteurs téméraires pourront obtenir la rente (PM - PE).

Cette attitude du groupe d'Etat - rigide - est en conformité avec l'un des objectifs de la politique commerciale de l'Etat qui est d'assurer des prix bas à la consommation, compatibles avec la politique des revenus. L'observation des marges commerciales brutes du marché libre et la part effective de ce dernier (plus de 50%) semblent indiquer que le groupe O.P.A.M.-Coopération n'arrive pas à réaliser l'objectif qui leur est assigné¹.

L'écart observé entre les prix au consommateur des deux circuits de distribution reste toujours important².

¹ Au cours des 2 dernières campagnes 1974-75, 1975-76, des arrêts d'achats furent constatés pour certaines Opérations: O.A.C.V.- Opérations Riz Mopti, Ségou.

² Si nous prenons la ville de Bamako comme exemple, où l'évolution des prix est observée sur une longue période et où l'O.P.A.M. dispose d'importants stocks et des points de vente, la réaction de l'Office et de la Coopération reste molle. Leur capacité de vente en agissant sur les quantités pour faire baisser les prix semble très faible.

V. STOCKAGE

A. Situation Actuelle

Dans ses résultats escomptés, le Plan Malien de 1974-78, écrit dans le paragraphe "Constitution d'un stock de sécurité et l'approvisionnement des villes et zones rurales déficitaires";

" Le disponible commercialisable n'est pas entièrement livré à la consommation. En effet une certaine partie est prélevée chaque année pour être stockée. Cette partie est sensiblement égale à 10% des besoins marchands nationaux, soit environ 14,000 tonnes de mil et 5,000 tonnes de riz. On arrive aussi à constituer, au fin de Plan, une réserve de sécurité de 65,000 tonnes de mil et 27,000 tonnes de riz. Notons que 80% de cette réserve est constituée par l'O.P.A.M. et que 20% de celle-ci est le fait des particuliers."¹

L'objectif de réaliser ce stock de 95,000 tonnes semble marqué par les faits antérieurs dûs à la sécheresse. La formation de ce stock aurait dû évoluer comme suit:

Tableau XXIV: La Formation d'un Stock de Sécurité
(1000 tonnes)

	<u>74/75</u>	<u>75/76</u>	<u>76/77</u>	<u>77/78</u>	<u>78/79</u>
Mil/Sorgho/Maïs	10	20	30	40	50
Riz	4	8	12	16	20
TOTAL	14	28	42	56	70

SOURCE: Plan, page 55.

Le coût financier évalué par nature de produit était de 40 FM/kg pour le mil et 90 FM/kg pour le riz. Ce coût comprend les prix d'achats, les frais de commercialisation et de transport. La capacité supplémentaire de stockage à mettre en place est évaluée à 35.000 m², avec un coût de construction de 25,000 FM/m². La si-

¹République du Mali, Direction Générale du Plan et de la Statistique, Plan Quinquennal de Développement Economique et Social, 1974-78, page 84.

tuation actuelle montre que les prévisions du Plan sont nettement dépassées. La conjonction de 2 bonnes campagnes céréalières et l'arrivée tardive de certaines commandes ont créé un gonflement des stocks qui s'élevaient en 1974-75 à plus de 60,000 tonnes et en 1975-76 à 70,000 tonnes, soit le volume escompté au fin du Plan. La capacité de stockage par région administrative et par nature de stockage était la suivante:

Tableau XXV. Capacité de Stockage (tonnes)

<u>Région</u>	<u>Magasins</u>		<u>Silos</u>		<u>Total</u>
	<u>nombre</u>	<u>capacité</u>	<u>nombre</u>	<u>capacité</u>	<u>capacité</u>
Kays	7	7,300	6	3,000	10,300
Bamako	27	27,900	22	12,100	40,000
Sikasso	4	8,800	-	-	8,800
Ségou	5	27,600	-	-	27,600
Mopti	29	27,600	16	8,800	36,400
Gao	15	18,070	6	3,300	21,370
Total ^a	90	103,722	50	27,500	131,222

^a Chiffres reproduits comme reçus, en dépit des contradictions existantes.

SOURCE: O.P.A.M.

Note: Pour la répartition spatiale de ces capacités voir en appendice, la situation des magasins et silos par région et par cercle.

B. Le Nouveau Programme

Cependant le programme initial du Plan fut complètement modifié. La nouvelle politique s'articule autour de plusieurs sortes de stocks, avec une part prépondérante accordée au riz par rapport mil/

sorgho/maïs, et une nouvelle localisation des centres de stockage.

Le nouveau programme se résume ainsi:

Tableau XXVI. Stocks du Programme de Stockage

	<u>Stock Maximum</u> (tonnes)	<u>Stock Moyen/An</u> (tonnes)
Stock de consommation	80,765	60,574
Stock tampon cercle	16,145	16,145
Stock tampon régional	19,390	19,390
Stock de réserve annuel	15,000	15,000
Stock de sécurité	<u>70,000</u>	<u>70,000</u>
	201,300	181,109

La répartition par produit céréalier est:

	<u>Riz</u>	<u>Mil/Sorgho</u>	<u>Total</u>
Stock de consommation	20,000	60,765	80,765
Stock de tampon cercle	10,000	6,145	16,145
Stock tampon régional	11,000	8,590	19,590
Stock de réserve annuel	9,000	6,000	15,000
Stock de sécurité	<u>50,000</u>	<u>20,000</u>	<u>70,000</u>
	100,000	101,300	201,300

L'ensemble de ces stocks est à financer quasiment en permanence.¹

La Commission justifie ainsi la primauté du riz dans la composition des stocks:

" On donnerait la préférence au riz dont l'exportation paraît plus facile et reste bénéficiaire, même après un stockage prolongé de 2 ans."

L'importance du programme et la place du riz suscitent quelques questions.

¹ Rapport Commission Restructuration, page 30.

1. L'importance du Programme

L'objectif du Plan était de 70,000 tonnes. Le programme actuel prévoit 200,000 tonnes dont 100,000 de riz. Malgré la différenciation entre stock de consommation et stock de sécurité, ou inter-annuel, il semble que la gestion d'un tel volume poserait des problèmes de rotation délicats. La gestion suppose un débouché à l'exportation. Nous avons vu que cette voie ne serait pas aussi aisée. Par ailleurs, le financement de l'opération est dépendant de l'extérieur. Le traitement des stocks semble ignoré; du moins le programme reste muet sur cet aspect. L'expérience du passé récent fait craindre des dégâts importants par contamination.

2. La Place du Riz dans la Constitution de Stocks

L'opération consiste à réaliser un stock compris entre 50,000 et 100,000 tonnes de riz, soit en équivalent paddy, un volume commercialisé de 80,000 à 170,000 tonnes. Ces chiffres représentent de 1/3 à 2/3 de la production totale annuelle actuelle. Le programme exigerait des améliorations notables dans le système production, notamment dans la maîtrise de l'eau dans les casiers de Ségou et de Mopti. Par ailleurs, les actions commerciales doivent être plus dynamiques.

L'hypothèse d'une évolution sensible dans la consommation mériterait une analyse plus approfondie. Le tableau suivant ne risque pas de connaître de modifications notables.

Tableau XXVII. Consommation de Riz par Tête
(par kg/an)

<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>
20.6	19.2	22.9	19.4	17.2	18	16.8	18.1	18.2	19.1	20.3	21.5	17.7	20.7

<u>Moyennes Quinquennales</u>		
<u>1960-64</u>	<u>1965-69</u>	<u>1970-74</u>
20.5	17.7	19.9

SOURCE: Estimations WARDA/ADRAO

C. Stock Villageois

Les documents officiels et d'autres sources n'accordent que peu de place au stockage privé et au stock villageois en particulier. Or, il existe selon les régions des modes et des méthodes de stockage assez efficaces. Examinons deux types:

1. Dans le Centre, aux Environs de Ségou

Le stock se fait en grains en vrac dans un grenier. La durée du stockage est de 9 mois. La capacité est estimée, par famille (et en fonction du nombre d'actifs) entre 500 et 2,000 kg. Le renouvellement est annuel. La gestion varie avec la nature de l'appropriation. Le grenier collectif familial, géré par le chef de la communauté. Avec la différenciation sociale on voit se développer ce dernier genre de gestion.

2. Sur le Plateau Dogon Séno

Le stockage de mil se fait en épis. La durée de conservation varie selon les sources de 2 à 3 ans. La capacité, fonction du

nombre d'actifs, varie de 2 à 10 tonnes. Le renouvellement se fait par moitié, tous les ans et tous les 18 mois. De l'avis des techniciens et/ou des anthropologues les conditions sont satisfaisantes et les pertes assez faibles.

Il serait souhaitable de partir de ces méthodes pour permettre la constitution des stocks pluriannuels au niveau des producteurs, dans la perspective de les accepter comme agents actifs ayant un accès direct au marché. La maîtrise de la gestion des stocks à ce stade pourra faciliter la création d'une offre permanente tout au long de l'année, et permettre d'espérer une politique d'exportation dynamique. L'association des producteurs individuels ou des groupements à la constitution des stocks aiderait certainement à augmenter l'efficacité du nouveau système de stockage qui semble couvrir tout le territoire du Mali. Les modalités d'association restent à définir, car la faiblesse des groupements actuels n'autorise pas un optimisme quelconque en la matière.

D. Les Pertes

Les locaux utilisés pour l'entreposage des grains sont très souvent impropres à cet usage: des hangars en passant par des magasins de tous genres. Du fait de l'humidité, de la mauvaise ventilation, ces locaux constituent de véritables secteurs de contamination, de foyers de charançons, rats et autres prédateurs. Cette situation est aggravée par l'usage de sacs contaminés. La Commission de Restructuration de l'O.P.A.M. estime à 1 milliard FM le montant des pertes récentes. A cela, ajoutons que les stocks ne font l'objet d'aucun traitement (voir Appendice).

Appendice 1

DIVERS DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

- A. Compte Rendu de la Réunion Préliminaire d'Organisation de la Campagne, 1976-1977
- B. Note Technique Relative au Projet de l'Infrastructure de Commercialisation et de Stockage des Céréales...
- C. Décret: Portant Organisation de la Campagne Céréalière
- D. Barème Opération Riz - Mopti
- E. Barème Opération Riz - Ségou
- F. Barème: Mil Mais
- G. Barème Riz Office du Niger

MINISTRE des FINANCES

et du COMMERCE

DIRECTION NATIONALE des

AFFAIRES ECONOMIQUE

COMMERCE INTERIEUR

REPUBLIQUE du MALI

"UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI"

COMPTE RENDU de la REUNION PRELIMINAIRE d'ORGANISATION de la CAMPAGNE

1 9 7 6 - 1 9 7 7

Le Mardi 15 Juin 1976, a débuté à la Chambre de Commerce et d'Industrie de BAMAKO, la réunion Préliminaire d'Organisation de la Campagne 1976/1977.

Ont participé à cette réunion les organisations suivantes:

- le Chef de Cabinet du M.F.C. PRESIDENT
- le Directeur O.R.S.P.
- le Directeur Adjoint O.R.S.P.
- le Chef du Commerce Intérieur
- l'Adjoint au Chef du Service du Commerce Extérieur
- C.M.D.T.
- la Direction des Nouvelles Affaires Economiques
- C.M.T.R.
- S.O.M.A.S.A.C.
- U.N.C.T.R.
- O.P.A.M. (le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint,
l'Inspecteur Général Itinérant, le Directeur Financier,
l'Inspecteur Itinérant, l'Inspecteur Régional)

- la Direction de l'Agriculture
- l'Opération Vallée du Sénégal Térékolé-Magui
- l'Opération RIZ Ségou
- l'Opération de la Haute-Vallée
- la S.O.M.I.E.X.
- le Chemin de fer du Mali
- l'Office National des Transports (O.N.T.)
- le Directeur de l'Opération du Développement intégré Baguinéda
- S.C.A.E.R.
- l'Opération Riz Mopti
- le Directeur Général de l'Office du Niger
- le Chef du Service Commercial de l'Office du Niger
- le Directeur Général O.A.C.V.
- la Direction O.A.C.V.
- B.D.M.
- le Directeur des Ponts et Chaussées
- le Directeur Opération Mil Mopti
- la Ferme Semencière Samé
- la Direction Nationale de l'Agriculture
- S.E.P.O.M. Koulikoro
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bamako
- la Coopération

Les points retenus à l'ordre du jour ont été les suivants:

- 1°/ - Analyse critique et résultats définitifs de la Campagne 1975/1976
- Prévisions de production et de commercialisation 1976/1977

2°/ - Besoins en sacherie

3°/ - Inventaire des moyens de transports, programme des évacuations

4°/ - Barèmes des prix

S.Gta
OFFICE DES PRODUITS
AGRICILES DU MALI

REPUELIQUE DU MALI
Un Peuple Un But Une Foi

B A M A K O

N° 202 /OPAM

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU PROJET DE L'INFRA-
STRUCTURE DE COMMERCIALISATION ET DE STOCKAGE DES
CEREALES A L'INTENTION DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL POUR LE CONSEIL DES MINISTRES DU C.I.L.S.S.

(Référence Lettre n°0560 ID du 24-4-1976)

A - Dans ce domaine, l'O.P.A.M. estime qu'il est indispensable d'implanter des magasins dans les zones de production, au niveau des Arrondissements importants et ceux d'accès difficile, des cercles et Régions...

La capacité de ces magasins peut être située entre 200 et 1.000 Tonnes suivant les possibilités de commercialisation, d'évacuation vers les centres de stockage et des besoins d'autoconsommation.

Le principal avantage d'une telle infrastructure est la protection des stocks contre les intempéries dès la collecte.

Pour assurer un ravitaillement correct des populations, il serait également nécessaire de doter les Arrondissements les plus déshérités des zones déficitaires de magasins confortables pour abriter les stocks de consommation.

Ces points sont généralement situés dans le Nord du Pays et souvent isolés en raison des distances qui les séparent des centres auxquels ils sont rattachés.

Dans ce contexte, l'O.P.A.M. élabore un tableau joint conforme à ses besoins en général.

Compte tenu des urgences, l'O.P.A.M. désire voir se réaliser dans l'immédiat, les magasins énumérés ci-dessous par cercle et Région, les devis Techniques seront communiqués ultérieurement.

NOTA: Dans le cadre du stockage prolongé et de la conservation des stocks de sécurité, la construction de silos en béton doit faire l'objet d'une étude spéciale.

Il serait donc nécessaire dans ce cas de prévoir 2 silos de 5.000 T par chef lieu de Région.

Si cette solution est maintenue, les capacités énumérées ci-dessus au niveau des Régions viendraient en déduction de celles proposées au niveau Régional.

		Surface	Prix	TOTAL
		m ²	m ²	
<u>REGION DE KAYES:</u>				
- Cercle de Kayes	1 de 5.000 T	2.500 m ²	50.000	125.000.000
- "- de Kita	1 de 5.000 T	2.500 m ²	50.000	125.000.000
			Total..=	250.000.000
<u>REGION DE BAMAKO:</u>				
- Cercle de Bamako	1 de 5.000 T	2.500 m ²	46.000	115.000.000
- "- de Dioïla	1 de 2.000 T	1.000 m ²	26.000	46.000.000
			Total..=	161.000.000
<u>REGION DE SIKASSO:</u>				
- Cercle de Sikasso	1 de 5.000 T	2.500 m ²	52.000	130.000.000
- "- de Koutiala	1 de 5.000 T	2.500 m ²	52.000	130.000.000
- "- de Bougouni	1 de 2.000 T	1.000 m ²	52.000	52.000.000
			Total..=	312.000.000
<u>REGION DE SEGOU:</u>				
- Cercle de San	1 de 5.000 T	2.500 m ²	48.000	120.000.000
- "- de Ségou	1 de 10.000T	5.000 m ²	48.000	240.000.000
			Total..=	360.000.000
<u>REGION DE MOPTI:</u>				
- Cercle de Sévaré	1 de 5.000 T	2.500 m ²	56.000	140.000.000
- "- de Bankass	1 de 2.000 T	1.000 m ²	56.000	56.000.000
- "- de Koro	1 de 2.000 T	1.000 m ²	56.000	56.000.000
- "- de Djénné	1 de 2.000 T	1.000 m ²	56.000	56.000.000
			Total..=	308.000.000
<u>REGION DE GAO:</u>				
- Cercle de Gao	1 de 5.000 T	2.500 m ²	64.000	160.000.000
- "- de Bourem	1 de 3.000 T	1.500 m ²	64.000	96.000.000
- "- de Tombouctou	1 de 5.000 T	2.500 m ²	64.000	160.000.000
			Total..=	416.000.000

R E C A P I T U L A T I O N

I	Kayes.....	250.000.000
II	Bamako.....	161.000.000
III	Sikasso.....	312.000.000
IV	Ségou.....	360.000.000
V	Mopti.....	308.000.000
VI	Gao.....	416.000.000

Total Général.= 1.807.000.000

B - TRANSPORT DES CEREALES

Il a été constaté, depuis plusieurs années, qu'en raison de la pénurie de plus en plus aiguë des moyens de transport et du coût élevé de la T.K., que la réduction du prix de revient des céréales ne peut être obtenue qu'à la condition de doter l'O.P.A.M. d'un parc automobile lui permettant de faire face non seulement aux problèmes de collecte et de ramassage, mais aussi à celui de l'évacuation des stocks constitués au niveau des cercles producteurs vers les centres de consommation ...

Une telle conception du problème O.P.A.M. permettra, si elle est réalisée, d'évacuer à peu de frais les céréales des points d'achat à destination des magasins de stockage et d'assurer régulièrement en toutes saisons le ravitaillement des populations des centres et des Régions déficitaires de Kayes, Bamako mais particulièrement de la Région de Gao.

<u>Affectation</u>	<u>Véhicules à deux ponts</u>	
	<u>10 Tonnes -</u>	<u>30 Tonnes</u>
BAMAKO.....	16	10
KAYES.....	3	-
SIKASSO.....	10	-
SEGOU.....	15	-
MOPTI.....	10	-
GAO.....	3	-
TOMBOUCTOU.....	3	-
Total.....=	60	10

BAMAKO, LE 14 MAI 1976
LE DIRECTEUR GENERAL
de l'O.P.A.M.

EL HADJ THIEMOKO COULIBALY

AMPLIATIONS:

M.F.C. " PCR 2 pjtes "
M.A. SOW 'Pour info -"- "

O/D
 PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

 SECRETARIAT GENERAL DU GOU-
 VERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

D E C R E T N^o 176 /PG-RM

Portant organisation de la Campagne Céréalière 1976/77

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI,

VU la Constitution du 2 Juin 1974 de la République du Mali ;
 VU le Décret n^o224/PG-RM du 6 Juin 1961, portant réglementation des Prix en République du Mali ;
 VU le Décret n^o66/PG-RM du 2 Mars 1962 réglant le conditionnement des Produits du Mali ;
 VU le Décret n^o190/PG-RM du 4 Novembre 1969 définissant les Régimes de commercialisation des Produits ;
 VU le Décret n^o157/PG-RM du 25 Septembre 1975, portant remaniement ministériel ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- La date d'ouverture de la Campagne de Commercialisation des céréales 1976/1977 est fixée au 1er Novembre 1976 ;

ARTICLE 2.- Les achats seront effectués exclusivement par l'OPAM avec le concours des Groupements Ruraux et Fédérations Primaires, sous le contrôle des Autorités Administratives. Toutefois, les Opérations Spécialisées pourront commercialiser dans leurs zones d'intervention sur la base du barème OPAM.

- Les stocks seront rendus aux Chefs-lieux d'arrondissement et resteront propriété de l'OPAM.

Toutefois, les Opérations Mil commercialiseront pour le compte de l'OPAM dans leurs zones d'intervention : KORO, BANKASS et KAARTA.

ARTICLE 3.- Les frais de transport des stocks commercialisés, des Chefs-Lieux de Cercles aux centres de consommation sont à la charge de l'OPAM.

ARTICLE 4.- L'exportation du Riz, du Mil, du Maïs et du Blé relève du monopole exclusif de l'OPAM.

ARTICLE 5.- Les prix d'achat des céréales au producteur sont uniformément fixés comme suit sur toute l'étendue de la République :

-Mil :.....	32,00	francs le kilo
-Maïs :.....	32,00	francs le kilo
-Blé :.....	55,00	" "
-Paddy blanc :.....	40,00	" "
-Paddy mélangé :.....	31,20	" "
-Paddy rouge :.....	22,40	" "

ARTICLE 6.- Le Paddy est considéré comme mélangé dans la limite de 50% de Paddy rouge. Au delà de ce taux, il sera classé comme Paddy rouge et payé comme tel.

Les Prix de retrocession du Paddy dans les centres producteurs sont fixés comme suit:

Dans les autres localités non productrices de Paddy ces prix seront majorés des frais d'approche calculés selon les barèmes officiels sur l'itinéraire et par le mode de transport le plus avantageux.

ARTICLE 7.- Le prix à la production du riz pilonné est fixé comme suit sur toute l'étendue du Territoire de la République du Mali :

-Riz pilonné blanc :..... 88,50 frc le kilo
-Riz pilonné mélangé :..... 73,50 " "
-Riz pilonné rouge :..... 58,50 " "

ARTICLE 8.- La marge de commercialisation des points d'achat jusqu'au niveau des centres de stockage au Chef-Lieux d'arrondissement est uniformément fixée à 2.786 frcs par tonne pour toutes les céréales des circuits OPAM.

ARTICLE 9.- Les prix de rétrocession du Mil et du Maïs aux organismes de distribution et les prix de vente au consommateur sont fixés comme suit sur l'étendue du Territoire de la République du Mali.

-Prix de rétrocession :.....50 Frc le kilo
-Prix de vente au détail :.....51,50 Frc le kilo

ARTICLE 10.- Les Prix de cession, de rétrocession et de vente au consommateur du blé dans les centres de Diré et Goundam sont fixés comme suit:

-Prix de cession..... = 60,05 frcs le kilo
-Prix de rétrocession..... = 69,50 frcs le kilo
-Prix au consommateur..... = 71 frcs le kilo

Dans les autres localités de la République, ces prix seront majorés des frais d'approche calculés aux tarifs officiels, sur l'itinéraire et par le mode de transport les plus avantageux.

ARTICLE 11.- Le prix de rétrocession aux Organismes de distribution et le prix de vente au Consommateur des différentes qualités de Riz sont fixés tels qu'ils figurent au Tableau ci-après sur toute l'étendue du Territoire de la République du Mali.

RIZ OFFICE DU NIGER ET RIZ OPAM

<u>QUALITES</u>	<u>PRIX DE CESSION</u> (F. M.)	<u>PRIX DE RETROCESSION</u> (F. M.)	<u>PRIX DETAIL (F.</u>
-ELB :.....	110,50	122	123,50
-R.M. 25 :.....	102,60	114,10	115,60
-R.M. 40 :.....	98,50	110	111,50
-BB :.....	80	91,50	93

RIZ O P A M (R.M. 40) NON LOGE

<u>PRIX DE RETROCESSION :</u>	<u>PRIX DETAIL</u>
- le kilo :.....110	111,50

ARTICLE 12.- Les barèmes de prix annexés au présent Décret sont adoptés.

ARTICLE 13.- Les infractions aux dispositions du présent Décret sont passibles des sanctions.

ARTICLE 14.- Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

ARTICLE 15.- Le Ministre des Finances et du Commerce, le Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministre du Développement Rural et le Ministre des Transports et des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Mali./-

; KOULOURA, le 20 AOUT 1976

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU COMMERCE, P.I.

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

COLONEL MOUSSA TRAORE.-

LE LIEUTENANT COLONEL KISSIMA DOUKARA.-

LE MINISTRE DE LA DEFENSE DE
L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SORY COULIBALY.-

LE LIEUTENANT COLONEL KISSIMA DOUKARA.-

LE MINISTRE DES TRANSPORTS
ET DES TRAVAUX PUBLICS

LIEUTENANT COLONEL KARIM DEMBELE.-

BAREME OPERATION RIZ - NOPTI

CAMPAGNE 1976 - 77

PREVISION - 8.000 TONNES

	PADDY BLANC	PADDY MELANGE	PADDY ROUGE
1 - Prix au Producteur :	40.000	31.200	22.400
2 - Déchets déssication 5% :	2.000	1.560	1.120
3 - Frais de collecte et de marché : ...	2.475	2.475	2.475
4 - Frais de ramassage 62 x 65 :	4.030	4.030	4.030
5 - Frais d'encadrement :	PM	PM	PM
6 - <u>PRIX DE REVIENT PADDY RENDU USINE</u>	48.505	39.265	30.025
7 - Valeur riz rendement 62% :	78.233	63.330	48.427
8 - Frais d'usinage :	8.695	8.695	8.695
9 - Prix de cession nu :	86.920	72.025	57.122
10 - Usuresacherie paddy $\frac{660 \times 16 \times 62\%}{2}$:	8.516	8.516	8.516
11 - Sacherie B'Twill $\frac{558 \times 10}{2} =$	2.790	2.790	2.790
12 - Prix de revient riz logé :	98.234	83.331	68.428
13 - Frais financiers 5% sur 12 mois : ...	5.486	4.628	3.772
14 - Transport pondérés :	6.000	6.000	6.000
15 - Taxe O.F.A.M. :	5.000	5.000	5.000
16 - Marge détail :	1.500	1.500	1.500
17 - PRIX CONSOMMATEUR :	116.220	100.459	84.700
18 - Soutien O.S.P. :	620	-	-
19 - Prix au consommateur :	115.600	100.500	84.700

BAREM OPERATION RIZ - SEGOU

PREVISION - 20.000 t Paddy

DESIGNATION DES POSTES	VALEUR
1 - Prix au Producteur :	40.000
2 - Déchet déssication 2 % :	800
3 - Frais de collecte et de marché :	3.131
4 - Frais de ramassage 15 x 65 = :	975
5 - Frais d'encadrement :	4.300
6 - Prix de cession OPAM :	49.206
7 - Usure sacherie $\frac{558 \times 10}{2} =$:	2.790
8 - Prix de revient Paddy OPAM (1) :	51.996
(1) - Sans frais d'encadrement ce poste est de 47.696	

MINISTERE DES FINANCES
ET DU COMMERCE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

CAMPAGNE 1976/77

BAREME : MIL MAIS

PREVISIONS : - 60.000 T

DESIGNATION DES CHARGES	VALEUR
1 Prix au producteur :	32.000
2 Frais de collecte :(1)	2.786
3 Prix de cession OPAM chef-lieu d'Arrondissement/.	34.786
4 Frais de ramassage :(2)	3.000
5 Prix de revient chef-lieu de cercle :(3)	37.786
6 Déchet 2,50 % :	800
7 Sacherie B'TWIL :	(.PM.)
8 Frais bancaires :	2.172
9 Taxe O P A M :	5.000
10 Frais de transport pondéré :	4.000
11 Prix de rétrocession :	49.758
Arrondi le kg :	50 f
12 Marge détail :	1,50 f
13 Prix unique au consommateur le kg :	51,50 f

- (1) Manutention ensachage : 486
 Transport village arrondissement 50 km..... 2.000
 Chargement et déchargement : 300
- (2) Transport chef-lieu d'arrondissement chef-lieu cercle 75 km
- (3) pour les arrondissements centraux ce prix est de 34.786

CAMPAGNE 1976 - 77

BAREME RIZ OFFICE DU NIGER

PREVISION-PADDY : 70.000 Tonnes

RIZ USINE : 31.000 Tonne pour 50.000 de Paddy

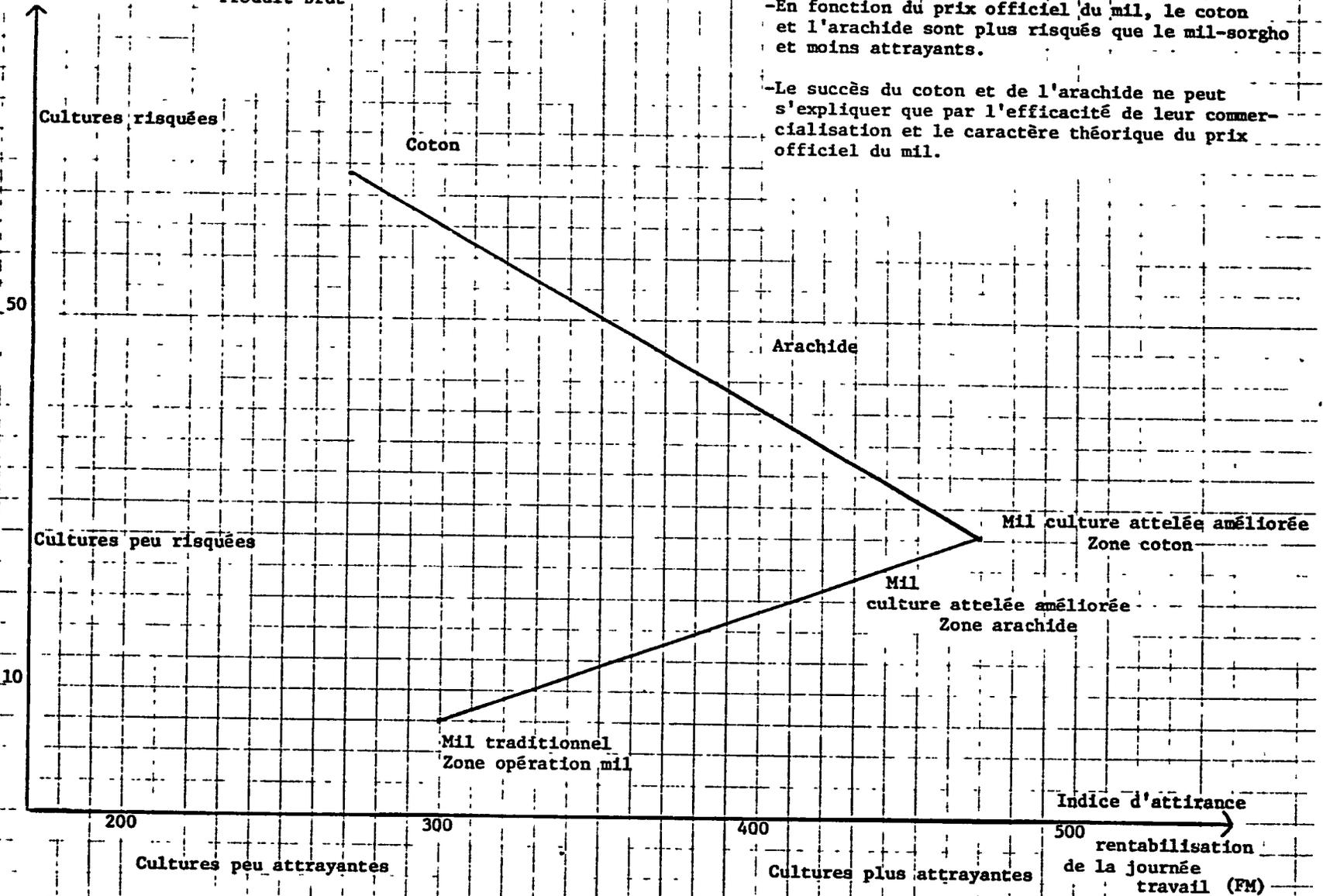
DESIGNATION	DES CHARGES	VALEUR
1	Prix au Producteur :	40.000
2	Dechet déssication 5 % :	2.000
3	Frais de collecte :	4.507
4	Frais financiers :	1.898
5	Sacherie Paddy + ficelles :	3.000
6	Transport et Manutention sur usines :	3.209
7	Participation aux Frais généraux :	6.580
8	Prix de revient Paddy rendu usine :	61.194
	Valeur Riz Rendement 62 % :	98.700
9	Frais d'usinage :	8.695
10	Prix de revient du Riz carreau usine :	107.395
11	Transports et manutention :	3.232
12	<u>Prix de Revient du Riz Qai Ségou</u> :	110.627
13	Prix de cession reconduit :	102.138
14	Soutien O.S.P. sur tonnage livré O.P.A.M. :	8.489

	<u>PRIX CESSION O.N.</u>	<u>PRIX RETROCESSION OPAM</u>	<u>PRIX CONSOMMATION</u>
ELB	110,50	122	123,50
RM 25	102,60	114,10	115,60
RM 40	98,50	110	111,50
B.B.	80	91,50	93

Annexe 2

Analyse risque attrait de différentes spéculations substituables au Mali

Indice de risque: $\frac{\text{coûts monétaires}}{\text{Produit brut}}$



-En fonction du prix officiel du mil, le coton et l'arachide sont plus risqués que le mil-sorgho et moins attrayants.

-Le succès du coton et de l'arachide ne peut s'expliquer que par l'efficacité de leur commercialisation et le caractère théorique du prix officiel du mil.

SOURCE: S. Michailof

Appendice 3

STOCKS

A. Définition et Localisation

1. Stock de Consommation au Niveau du Chef-Lieu d'Arrondissement

Son rôle est de faire face aux besoins annuels des populations non agricoles, des collectivités et des populations agricoles ayant réalisé une production inférieure à leurs propres besoins. Une partie de ces besoins est couverte par le commerce traditionnel au niveau du village et seulement pendant la période de soudure, ces stocks gagnent toute leur importance. Classés par régions, il s'agit de stocker les quantités suivantes:

Tableau 1. Stockage Nécessaire par Région

1ère Région (Kayes)	9,105 tonnes
2ème " (Bamako)	30,115 "
3ème " (Sikasso)	6,730 "
4ème " (Ségou)	4,185 "
5ème " (Mopti)	5,300 "
6ème " (Gao)	24,330 "
soit au total.....	= 79,765 tonnes

2. Stock Tampon au Niveau du Chef-Lieu du Cercle

Le stock est en plus du stock de consommation du chef lieu de l'arrondissement central, dont il est bien distinct. Le rôle de ce stock est de faire face aux besoins annuels imprévus des arrondissements, comme ils peuvent se manifester aléatoirement par exemple à

la suite d'une prévision erronée, d'une destruction accidentelle d'un stock, etc...

Une liste de l'ensemble des stocks tampon à constituer aux Chefs-lieux des cercles se trouve à l'Appendice 1-B indiquant les quantités estimées nécessaires pour couvrir ces besoins.

Classés par régions, il s'agit de stocker les quantités suivantes:

1ère Région (Kayes)	1,820 tonnes
2ème " (Bamako)	6,030 "
3ème " (Sikasso)	1,345 "
4ème " (Ségou)	835 "
5ème " (Mopti)	1,260 "
6ème " (Gao)	4,875 "
	<hr/>
soit au total.....	16,165 tonnes
dont 10,815 tonnes dans les cercles déficitaires.	

3. Stock Tampon Régional au Niveau des Chefs-Lieux des Régions

Il est bien distinct du stock tampon au chef-lieu du cercle, lorsque celui-ci se confond avec le chef-lieu de la région. Son rôle est de répondre aux besoins annuels imprévus des cercles à l'intérieur de la région concernée. On estime les quantités nécessaires aux montants suivants:

1ère Région (Kayes)	2,185 tonnes
2ème " (Bamako)	7,230 "
3ème " (Sikasso)	1,615 "
4ème " (Ségou)	1,000 "
5ème " (Mopti)	1,520 "
6ème " (Gao)	5,840 "
soit au total	<hr/> 19,390 tonnes
dont 15,255 tonnes dans les chefs- lieux déficitaires.	

L'ensemble de ces stocks est destiné normalement à être vendu au cours de l'année, au plus tard avant l'arrivée de la nouvelle récolte. Il ne s'agit donc en aucun cas de stocks de réserve ou de sécurité, mais de stocks de circulation annuelle.

Les stocks de consommation au niveau des chefs-lieux des arrondissements et des communs ont atteint leur niveau maximum aux environs du mois de Janvier et leur minimum en Septembre, c'est-à-dire à la fin de la période de soudure. Pour les besoins de financement, on peut considérer leur niveau moyen annuel comme 75% du maximum.

Les stocks tampon au niveau des chefs lieux des cercles et des régions sont en quelque sorte des stocks de réserve en cas d'imprévu. En principe, si tout va bien et comme prévu, leur niveau ne variera guère. Bien que renouvelé annuellement, on peut les considérer, en ce qui concerne leur financement, comme des stocks permanents.

4. Stock de Réserve Annuel

Leur fonction est d'équilibrer les fluctuations légères de l'offre d'une année sur l'autre sans pour autant être obligé à enta-

mer le stock de sécurité. L'Appendice 1-B donne des détails sur l'utilisation, l'approvisionnement, la constitution et l'implantation de ces stocks.

Les emplacements les plus appropriés pour ces stocks sont les suivants, avec indication du tonnage à entreposer:

Tableau 2. Implantation du Stockage

<u>Implantation</u>	<u>Tonnage</u>	<u>Riz</u>	<u>Mil/Sorgho</u>
Ségou	11,800 T	9,000 T	2,800 T
Koutiala	1,300 T		1,300 T
Sikasso	900 T		900 T
Bougouni	1,000 T		1,000 T
Total	15,000 T	9,000 T	6,000 T

Ce choix a été fait selon le principe d'une optimisation progressive en minimisant les coûts de transport et de manutention et en respectant certaines contraintes:

- en année normale, il n'y a pas d'utilisation,
- en année légèrement déficitaire, ils sont distribués,
- en année excédentaire, on les constitue.

Pour les besoins du calcul de financement on peut les considérer comme de nature permanente.

5. Le Stock de Sécurité Multi-Annuel

Son but est d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans les régions les plus vulnérables dans le cas d'une baisse importante de la production (50%).

Tableau 3. Approvisionnement des Régions Vulnérables

<u>Implantation</u>	<u>Tonnage</u>	<u>Zone de Consommation</u>
Gao (6è)	7,000 T	6è région/Exp. Niger
Tombouctou (6è)	3,000 T	6è région/Exp. Niger
Mopti (5è)	6,000 T	6è région (réserve)
San (4è)	4,000 T	6è région (réserve complém.)
Ségou (4è)	39,500 T	Bamako, 6è région/Exp.
Koutiala (3è)	2,500 T	Bamako/Exp. Niger
Kita (1è)	3,000 T	Kita-Kayes/Exp. Sénégal
Kayes (1è)	5,000 T	Kayes, Yélimané, Nioro/Exp. Sénégal
TOTAL:	70,000 T	

La composition de ce stock par variétés de céréales n'est pas encore déterminée. On donnerait la préférence au riz dont l'exportation paraît plus facile et reste bénéficiaire, même après un stockage prolongé de 2 ans. Ce stock étant permanent, son financement est à prévoir sur des capitaux permanents également, dont 50% environ proviendront des sources de financement multi-latérales, 50% devront être financés par le budget national.

B. Préalables Indispensables dans tous les Cas

1. Connaissance des Stocks

Il est nécessaire qu'un inventaire soit dressé très rapidement des stocks en quantité et en qualité; la notion de quantité semble passer actuellement au 2ème plan et il serait suffisant d'effectuer une simple estimation rapide des quantités par des cubages approximatifs plutôt que de rechercher une grande précision avec la pesée des sacs, opération particulièrement onéreuse et ne devant pas présenter d'avantage correspondant à son coût.

En effet, le point important est de déterminer si les stocks sont encore consommables ou vendables et à quelles conditions. Les stocks impropres à la consommation doivent être éliminés rapidement et en tous cas ne doivent plus occuper les locaux bien aménagés qui sont à réserver pour des récoltes nouvelles.

On doit établir un fichier central de l'ensemble des stocks existants. Ce fichier doit être tenu à jour à partir des mouvements effectués et ceci dès réception de chaque avis de mouvement.

2. Elimination des Points de Stockage Défectueux

L'O.P.A.M. signale que dans de nombreux cas l'insuffisance des locaux utilisés pour des stockages provisoires conduit à une destruction rapide des réserves constituées. De telles installations doivent absolument disparaître. Si les volumes dégagés par les stocks devenus impropres à la consommation ne sont pas suffisants, il faut étudier ou rechercher des locaux permettant un bon stockage.

3. Traitement des Stocks

Actuellement les stocks ne sont pratiquement pas traités et de ce fait, la plupart d'entre eux sont contaminés en particulier par les charençons et comme on mélange dans les mêmes locaux des récoltes anciennes et nouvelles, ces dernières sont rapidement attaquées. Dans certains points, le pullulement des rats à partir des dépôts O.P.A.M. commence à constituer un fléau.

On nous a annoncé qu'un traitement des stocks était prévu à partir du mois de Septembre. Il est donc nécessaire que l'élimination des stocks impropres soit effectuée avant cette opération.

Le traitement des stocks doit rentrer à l'avenir dans les habitudes et être prévu dans les barèmes de financement.